

DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR

Commune de DREUX

Rue Henri Barbusse - LE CLOS DU PARC

LOTISSEMENT REALISE PAR  
SPL GESTION-AMENAGEMENT-CONSTRUCTION

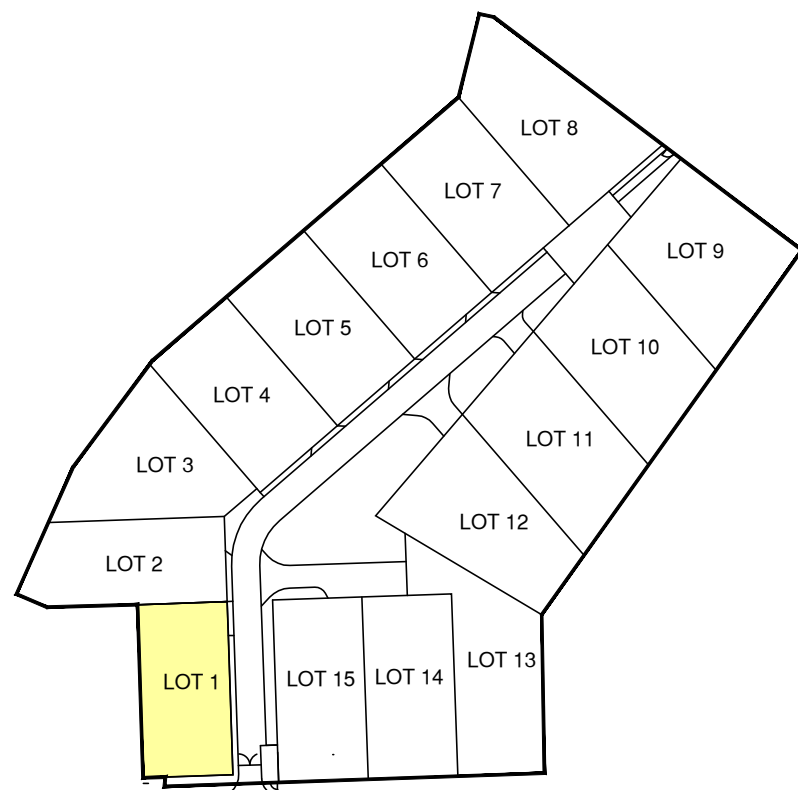


# LOT 1

(Permis d'Aménager n°PA 0281342300004)

Terrain cadastré : BH n° .... pour 484m<sup>2</sup>

Surface de plancher maximum : 200m<sup>2</sup>



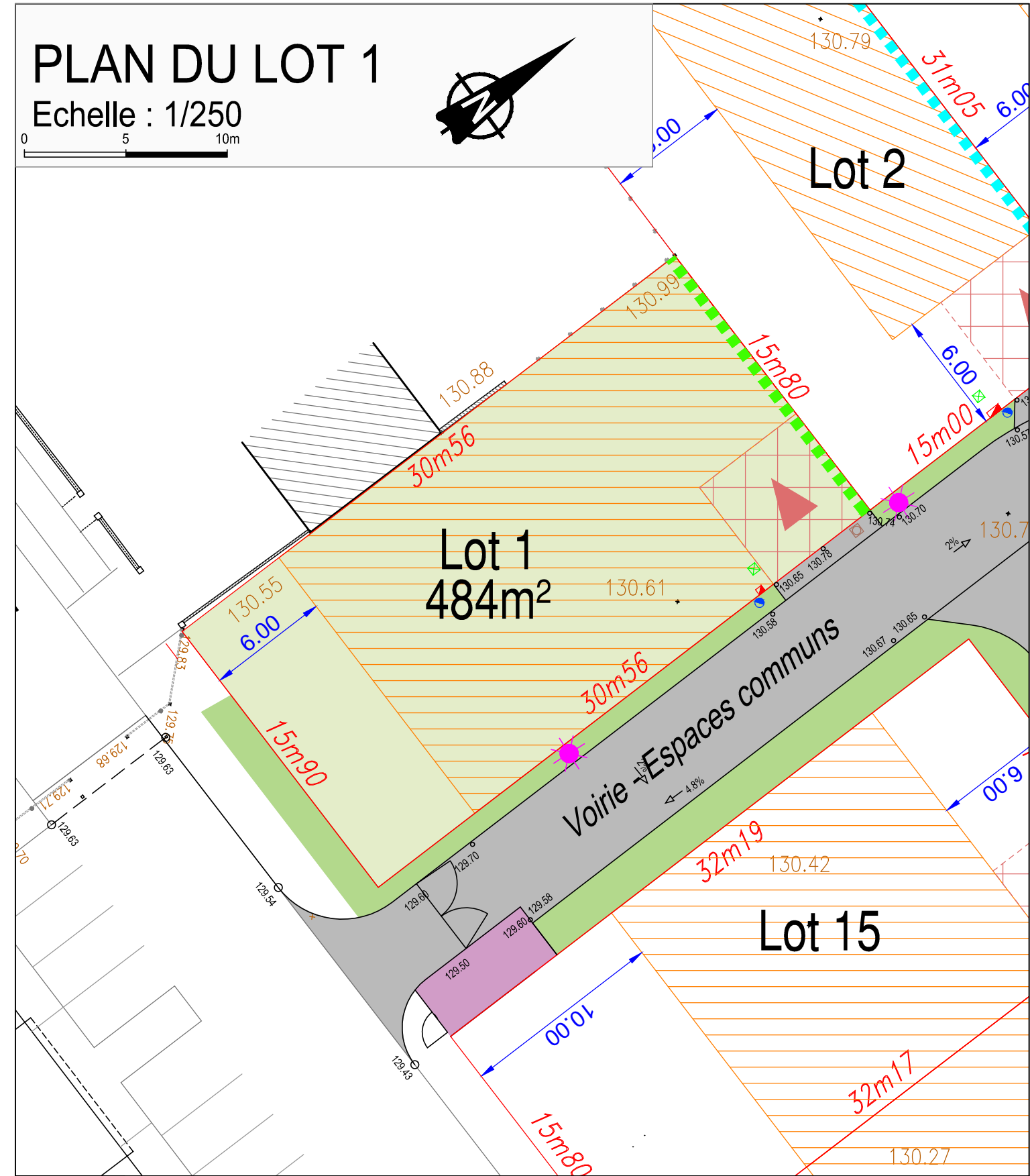
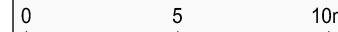
Rue Henri Barbusse



DREUX  
49, rue Saint-Jean  
28100 DREUX  
T 02 37 46 62 68  
dreux@forteau-faisant.fr

# PLAN DU LOT 1

Echelle : 1/250



## LEGENDE

- |   |   |                                      |
|---|---|--------------------------------------|
| Borne   | Lot à bâtir   | 90.79 Altitude voirie projetée       |
| Piquet  | Polygone d'implantation de la construction principale et des annexes (hors abris de jardin)   | 4m70 Cote périmétrique               |
| Limite de lot   | Aire de stationnement privative ouverte sur rue ("places de jour" 6m x 6m)                    | Espaces verts                        |
| Branchement électrique  | Accès véhicule au lot   | Chaussée                             |
| Branchement téléphone   | Limite ayant un gabarit maximal fixé au règlement du lotissement PA10a (V=3m, C=40°, H=9m)    | Aire de dépose des ordures ménagères |
| Branchement eaux usées  | Limite ayant un gabarit maximal fixé au règlement du lotissement PA10a (V=4,50m, C=40°, H=9m) | Sente piétonne                       |
| Branchement eau potable   |   |                                      |
| Candélabre  |   |                                      |
| 90.79 Altitude terrain naturel (mesurée avant les travaux d'aménagement du lotissement) |   |                                      |

Les ouvrages de branchement n'ont pas fait l'objet d'un récolement, leurs positions sont indicatives. Altimétrie: N.G.F. IGN 69. L'aménageur se réserve le droit de modifier les emplacements des ouvrages pour toute raison d'ordre technique. Il est recommandé aux futurs acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique spécifique sur le terrain afin de définir l'adaptation au sol de leur construction (fondations). Il est rappelé que le terrain supportait autrefois des constructions qui ont été démolies. Les eaux pluviales doivent être gérées à la parcelle par l'acquéreur conformément aux dispositions du permis d'aménager.

DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR

Commune de DREUX

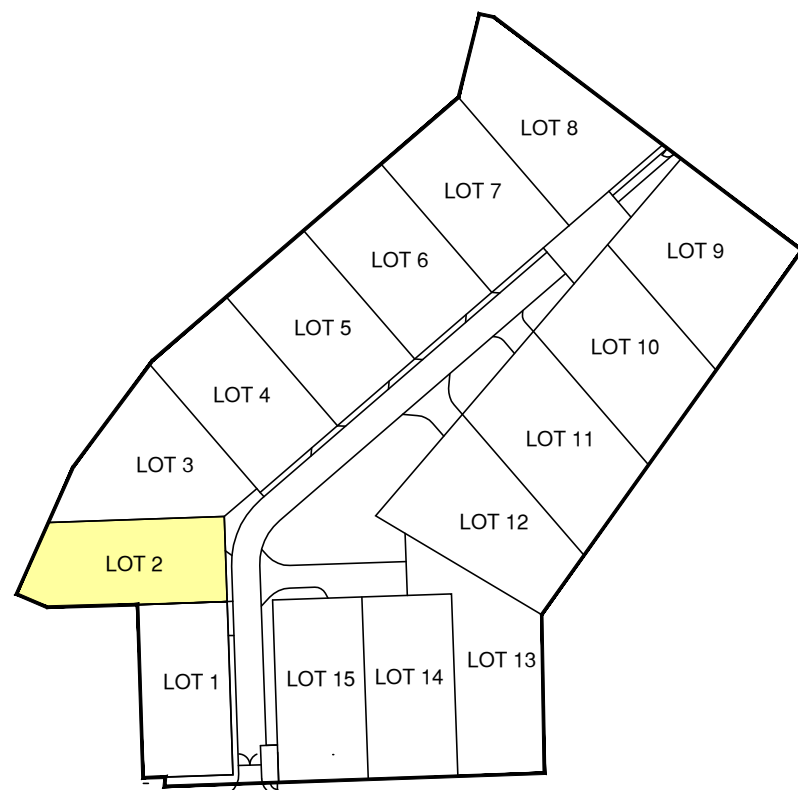
Rue Henri Barbusse - LE CLOS DU PARC

LOTISSEMENT REALISE PAR  
SPL GESTION-AMENAGEMENT-CONSTRUCTION



## LOT 2

(Permis d'Aménager n°PA 0281342300004)  
Terrain cadastré : BH n° .... pour 511m<sup>2</sup>  
Surface de plancher maximum : 200m<sup>2</sup>



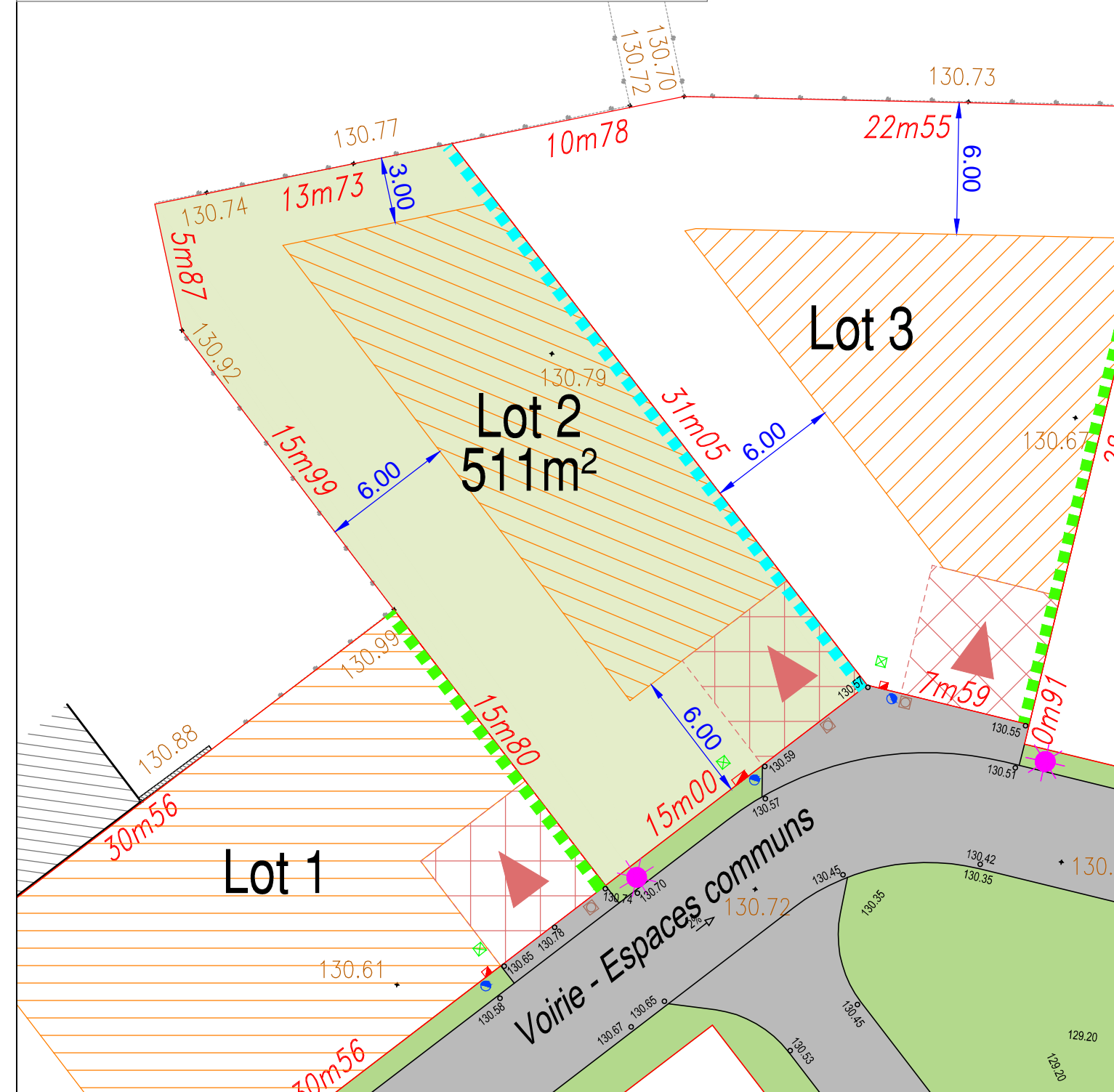
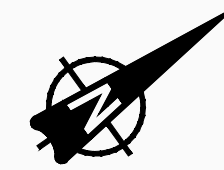
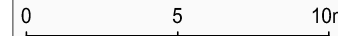
Rue Henri Barbusse



DREUX  
49, rue Saint-Jean  
28100 DREUX  
T 02 37 46 62 68  
dreux@forteau-faisant.fr

## PLAN DU LOT 2

Echelle : 1/250



### LEGENDE

|                         |   |                                      |                          |
|-------------------------|---|--------------------------------------|--------------------------|
| Borne                   | Lot à bâtir   | 90.79                                | Altitude voirie projetée |
| Piquet                  | Polygone d'implantation de la construction principale et des annexes (hors abris de jardin)   | 4m70                                 | Cote périmétrique        |
| Limite de lot           | Aire de stationnement privative ouverte sur rue ("places de jour" 6m x 6m)                    | Espaces verts                        | Chaussée                 |
| Branchement électrique  | Accès véhicule au lot   | Aire de dépose des ordures ménagères | Sente piétonne           |
| Branchement téléphone   | Limite ayant un gabarit maximal fixé au règlement du lotissement PA10a (V=3m, C=40', H=9m)    |                                      |                          |
| Branchement eaux usées  | Limite ayant un gabarit maximal fixé au règlement du lotissement PA10a (V=4,50m, C=40', H=9m) |                                      |                          |
| Branchement eau potable |   |                                      |                          |
| Candélabre              |   |                                      |                          |
| 90.79                   | Altitude terrain naturel (mesurée avant les travaux d'aménagement du lotissement)             |                                      |                          |

Les ouvrages de branchement n'ont pas fait l'objet d'un récolement, leurs positions sont indicatives. Altimétrie: N.G.F. IGN 69. L'aménageur se réserve le droit de modifier les emplacements des ouvrages pour toute raison d'ordre technique. Il est recommandé aux futurs acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique spécifique sur le terrain afin de définir l'adaptation au sol de leur construction (fondations). Il est rappelé que le terrain supportait autrefois des constructions qui ont été démolies. Les eaux pluviales doivent être gérées à la parcelle par l'acquéreur conformément aux dispositions du permis d'aménager.

DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR

Commune de DREUX

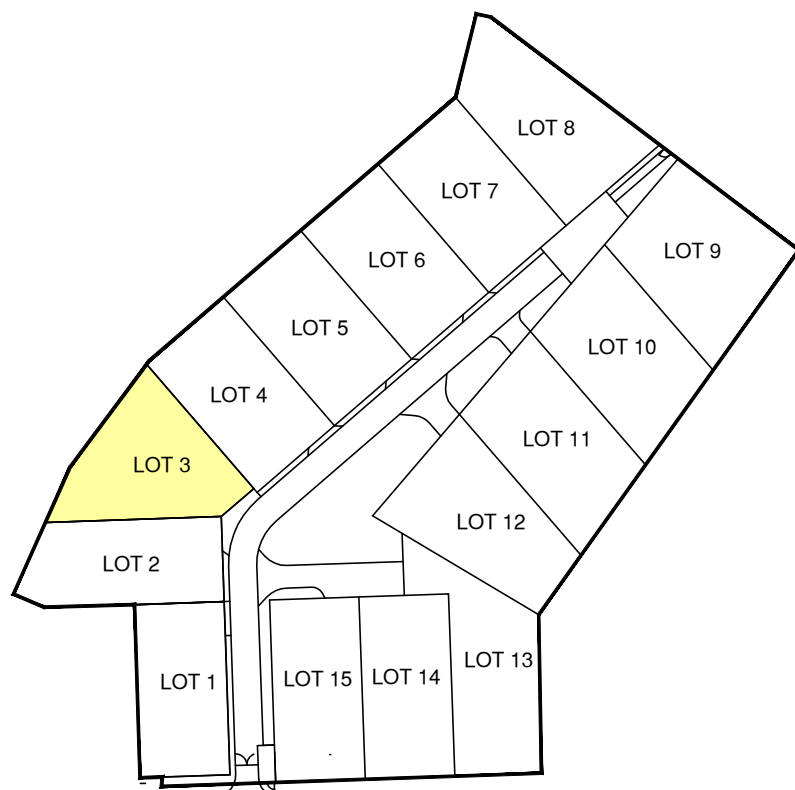
Rue Henri Barbusse - LE CLOS DU PARC

LOTISSEMENT REALISE PAR  
SPL GESTION-AMENAGEMENT-CONSTRUCTION



## LOT 3

(Permis d'Aménager n°PA 0281342300004)  
Terrain cadastré : BH n° .... pour 560m<sup>2</sup>  
Surface de plancher maximum : 200m<sup>2</sup>



Rue Henri Barbusse



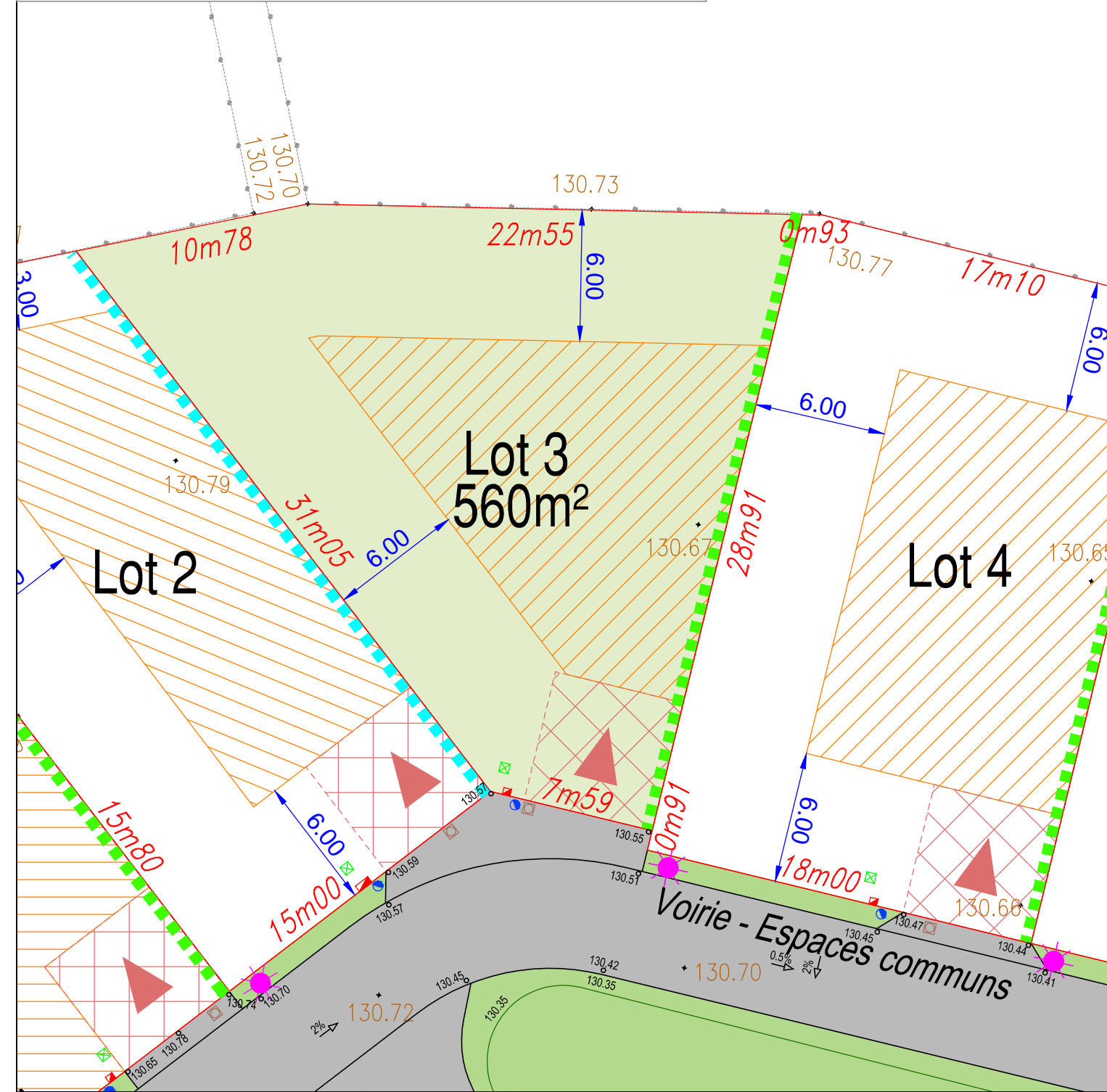
DREUX  
49, rue Saint-Jean  
28100 DREUX  
T 02 37 46 62 68  
dreux@forteau-faisant.fr

## PLAN DU LOT 3

Echelle : 1/250



0 5 10m



### LEGENDE

- |   |   |  |
|---|---|--|
| ● Borne   | ■ Lot à bâtir   | 90.79 Altitude voirie projetée         |
| ● Piquet  | ▨ Polygone d'implantation de la construction principale et des annexes (hors abris de jardin)   | 4m70 Cote périmétrique                 |
| — Limite de lot   | ▨ Aire de stationnement privative ouverte sur rue ("places de jour" 6m x 6m)                    | ■ Espaces verts                        |
| ■ Branchement électrique  | ▲ Accès véhicule au lot   | ■ Chaussée                             |
| ■ Branchement téléphone   | — Limite ayant un gabarit maximal fixé au règlement du lotissement PA10a (V=3m, C=40', H=9m)    | ■ Aire de dépose des ordures ménagères |
| ■ Branchement eaux usées  | — Limite ayant un gabarit maximal fixé au règlement du lotissement PA10a (V=4,50m, C=40', H=9m) | ■ Sente piétonne                       |
| ● Branchement eau potable   |   |  |
| ★ Candélabre  |   |  |
| 90.79 Altitude terrain naturel (mesurée avant les travaux d'aménagement du lotissement) |   |  |

Les ouvrages de branchement n'ont pas fait l'objet d'un récolement, leurs positions sont indicatives. Altimétrie: N.G.F. IGN 69. L'aménageur se réserve le droit de modifier les emplacements des ouvrages pour toute raison d'ordre technique. Il est recommandé aux futurs acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique spécifique sur le terrain afin de définir l'adaptation au sol de leur construction (fondations). Il est rappelé que le terrain supportait autrefois des constructions qui ont été démolies. Les eaux pluviales doivent être gérées à la parcelle par l'acquéreur conformément aux dispositions du permis d'aménager.

DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR

Commune de DREUX

Rue Henri Barbusse - LE CLOS DU PARC

LOTISSEMENT REALISE PAR  
SPL GESTION-AMENAGEMENT-CONSTRUCTION

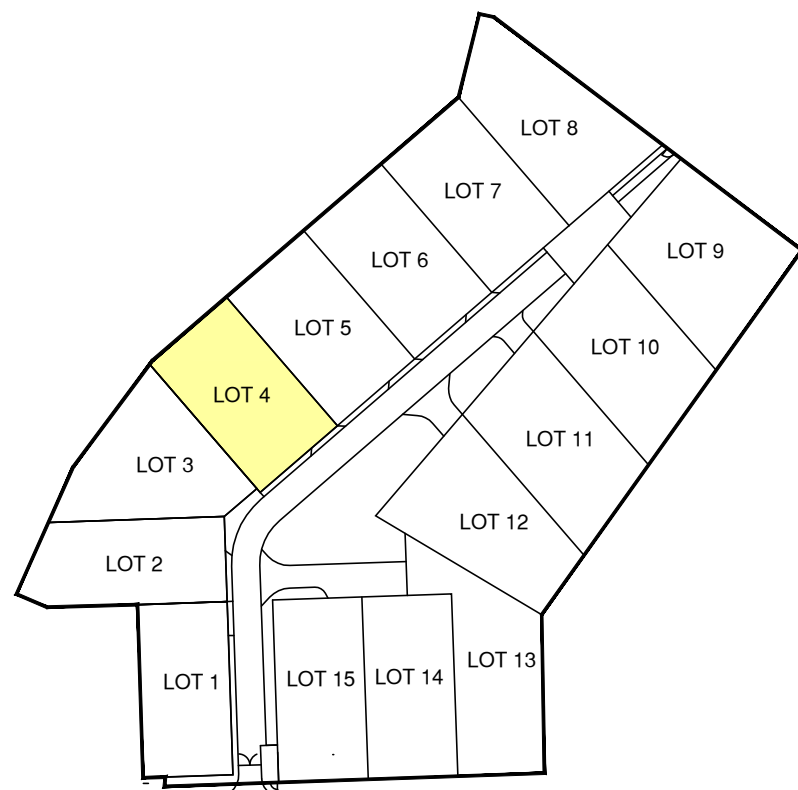


LOT 4

(Permis d'Aménager n°PA 0281342300004)

Terrain cadastré : BH n° .... pour 540m<sup>2</sup>

Surface de plancher maximum : 200m<sup>2</sup>



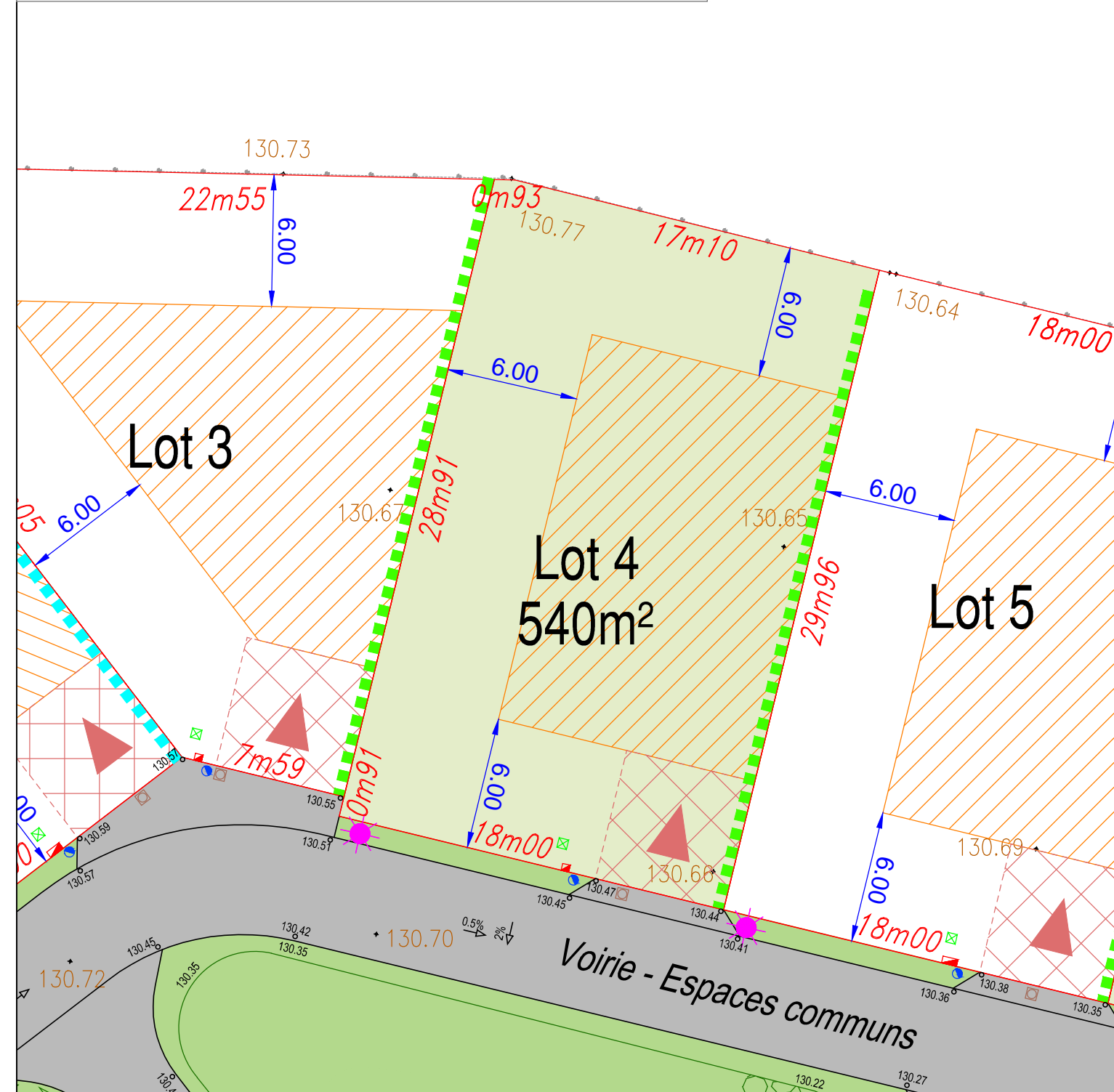
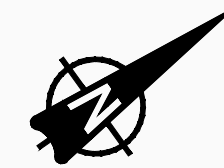
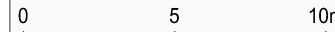
Rue Henri Barbusse



DREUX  
49, rue Saint-Jean  
28100 DREUX  
T 02 37 46 62 68  
dreux@forteau-faisant.fr

PLAN DU LOT 4

Echelle : 1/250



LEGENDE

|   |   |                                      |
|---|---|--------------------------------------|
| Borne   | Lot à bâtir   | 90.79 Altitude voirie projetée       |
| Piquet  | Polygone d'implantation de la construction principale et des annexes (hors abris de jardin)   | 4m70 Cote périmétrique               |
| Limite de lot   | Aire de stationnement privative ouverte sur rue ("places de jour" 6m x 6m)                    | Espaces verts                        |
| Branchement électrique  | Accès véhicule au lot   | Chaussée                             |
| Branchement téléphone   | Limite ayant un gabarit maximal fixé au règlement du lotissement PA10a (V=3m, C=40', H=9m)    | Aire de dépose des ordures ménagères |
| Branchement eaux usées  | Limite ayant un gabarit maximal fixé au règlement du lotissement PA10a (V=4,50m, C=40', H=9m) | Sente piétonne                       |
| Branchement eau potable   |   |                                      |
| Candélabre  |   |                                      |
| 90.79 Altitude terrain naturel (mesurée avant les travaux d'aménagement du lotissement) |   |                                      |

Les ouvrages de branchement n'ont pas fait l'objet d'un récolement, leurs positions sont indicatives. Altimétrie: N.G.F. IGN 69. L'aménageur se réserve le droit de modifier les emplacements des ouvrages pour toute raison d'ordre technique. Il est recommandé aux futurs acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique spécifique sur le terrain afin de définir l'adaptation au sol de leur construction (fondations). Il est rappelé que le terrain supportait autrefois des constructions qui ont été démolies. Les eaux pluviales doivent être gérées à la parcelle par l'acquéreur conformément aux dispositions du permis d'aménager.

DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR

Commune de DREUX

Rue Henri Barbusse - LE CLOS DU PARC

LOTISSEMENT REALISE PAR  
SPL GESTION-AMENAGEMENT-CONSTRUCTION

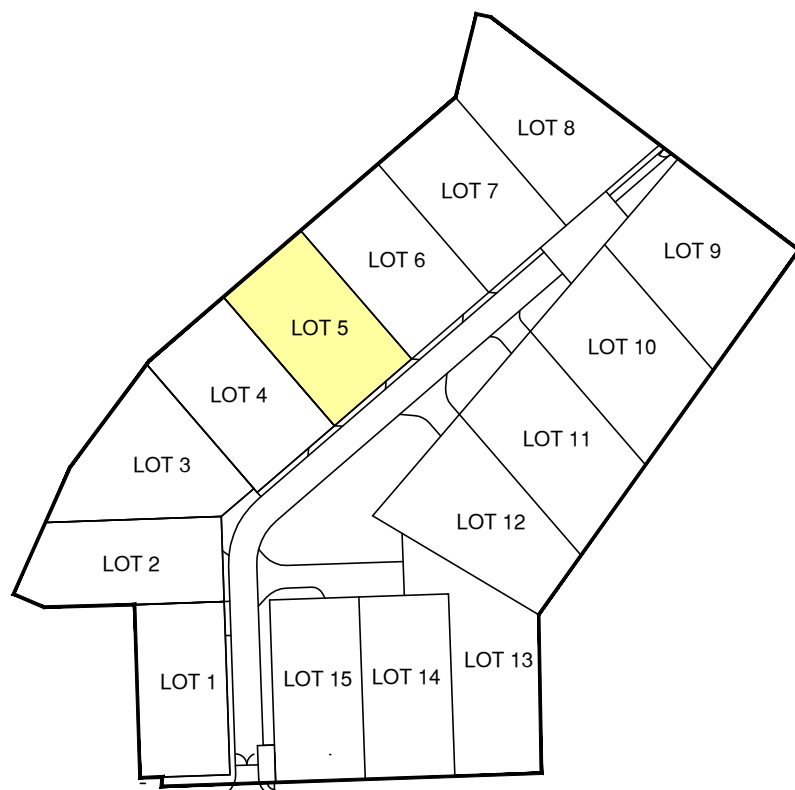


LOT 5

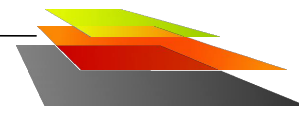
(Permis d'Aménager n°PA 0281342300004)

Terrain cadastré : BH n° .... pour 539m<sup>2</sup>

Surface de plancher maximum : 200m<sup>2</sup>



Rue Henri Barbusse

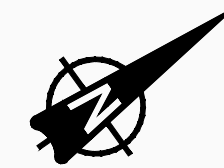
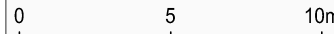


CABINET  
**FORTEAU  
FAISANT**

DREUX  
49, rue Saint-Jean  
28100 DREUX  
T 02 37 46 62 68  
dreux@forteau-faisant.fr

PLAN DU LOT 5

Echelle : 1/250



LEGENDE

- |   |   |                                      |
|---|---|--------------------------------------|
| Borne   | Lot à bâtir   | 90.79 Altitude voirie projetée       |
| Piquet  | Polygone d'implantation de la construction principale et des annexes (hors abris de jardin)   | 4m70 Cote périmétrique               |
| Limite de lot   | Aire de stationnement privative ouverte sur rue ("places de jour" 6m x 6m)                    | Espaces verts                        |
| Branchement électrique  | Accès véhicule au lot   | Chaussée                             |
| Branchement téléphone   | Limite ayant un gabarit maximal fixé au règlement du lotissement PA10a (V=3m, C=40', H=9m)    | Aire de dépose des ordures ménagères |
| Branchement eaux usées  | Limite ayant un gabarit maximal fixé au règlement du lotissement PA10a (V=4,50m, C=40', H=9m) | Sente piétonne                       |
| Branchement eau potable   |   |                                      |
| Candélabre  |   |                                      |
| 90.79 Altitude terrain naturel (mesurée avant les travaux d'aménagement du lotissement) |   |                                      |

Les ouvrages de branchement n'ont pas fait l'objet d'un récolement, leurs positions sont indicatives. Altimétrie: N.G.F. IGN 69. L'aménageur se réserve le droit de modifier les emplacements des ouvrages pour toute raison d'ordre technique. Il est recommandé aux futurs acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique spécifique sur le terrain afin de définir l'adaptation au sol de leur construction (fondations). Il est rappelé que le terrain supportait autrefois des constructions qui ont été démolies. Les eaux pluviales doivent être gérées à la parcelle par l'acquéreur conformément aux dispositions du permis d'aménager.

# DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR

## Commune de DREUX

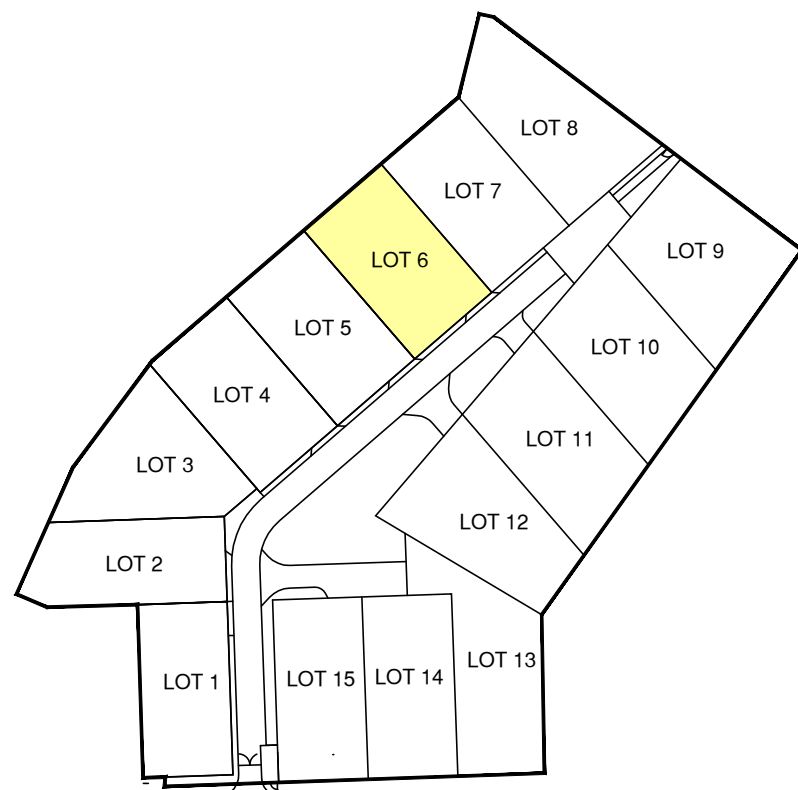
Rue Henri Barbusse - LE CLOS DU PARC

LOTISSEMENT REALISE PAR  
SPL GESTION-AMENAGEMENT-CONSTRUCTION



### LOT 6

(Permis d'Aménager n°PA 0281342300004)  
Terrain cadastré : BH n° .... pour 539m<sup>2</sup>  
Surface de plancher maximum : 200m<sup>2</sup>



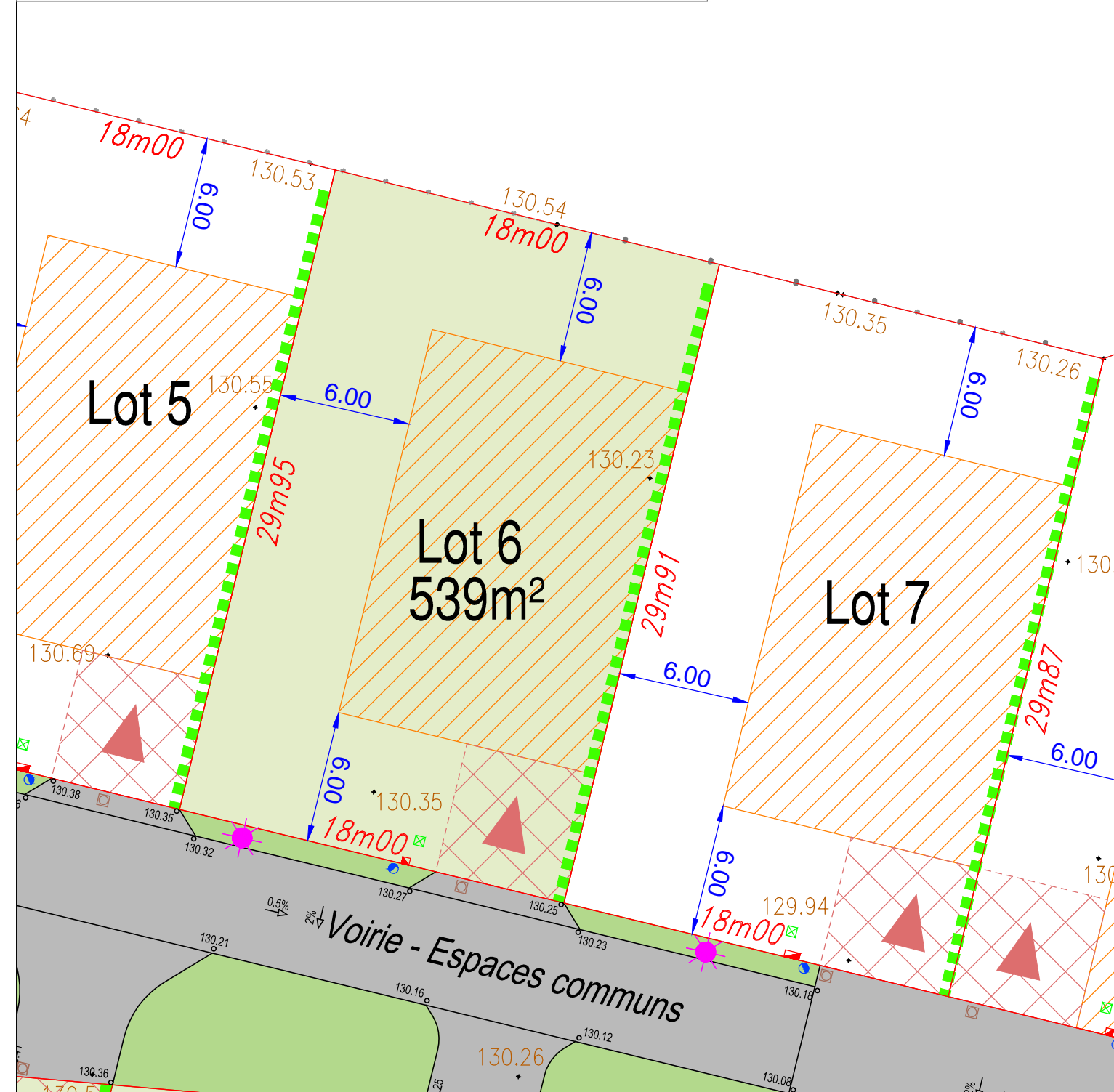
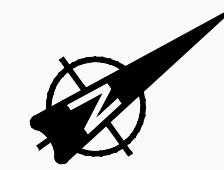
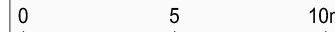
Rue Henri Barbusse



**CABINET  
FORTEAU  
FAISANT**  
DREUX  
49, rue Saint-Jean  
28100 DREUX  
T 02 37 46 62 68  
dreux@forteau-faisant.fr

# PLAN DU LOT 6

Echelle : 1/250



#### LEGENDE

|   |   |                                      |
|---|---|--------------------------------------|
| Borne   | Lot à bâtir   | 90.79 Altitude voirie projetée       |
| Piquet  | Polygone d'implantation de la construction principale et des annexes (hors abris de jardin)   | 4m70 Cote périmétrique               |
| Limite de lot   | Aire de stationnement privative ouverte sur rue ("places de jour" 6m x 6m)                    | Espaces verts                        |
| Branchement électrique  | Accès véhicule au lot   | Chaussée                             |
| Branchement téléphone   | Limite ayant un gabarit maximal fixé au règlement du lotissement PA10a (V=3m, C=40°, H=9m)    | Aire de dépose des ordures ménagères |
| Branchement eaux usées  | Limite ayant un gabarit maximal fixé au règlement du lotissement PA10a (V=4,50m, C=40°, H=9m) | Sente piétonne                       |
| Branchement eau potable   |   |                                      |
| Candélabre  |   |                                      |
| 90.79 Altitude terrain naturel (mesurée avant les travaux d'aménagement du lotissement) |   |                                      |

Les ouvrages de branchement n'ont pas fait l'objet d'un récolement, leurs positions sont indicatives. Altimétrie: N.G.F. IGN 69. L'aménageur se réserve le droit de modifier les emplacements des ouvrages pour toute raison d'ordre technique. Il est recommandé aux futurs acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique spécifique sur le terrain afin de définir l'adaptation au sol de leur construction (fondations). Il est rappelé que le terrain supportait autrefois des constructions qui ont été démolies. Les eaux pluviales doivent être gérées à la parcelle par l'acquéreur conformément aux dispositions du permis d'aménager.

DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR

Commune de DREUX

Rue Henri Barbusse - LE CLOS DU PARC

LOTISSEMENT REALISE PAR  
SPL GESTION-AMENAGEMENT-CONSTRUCTION

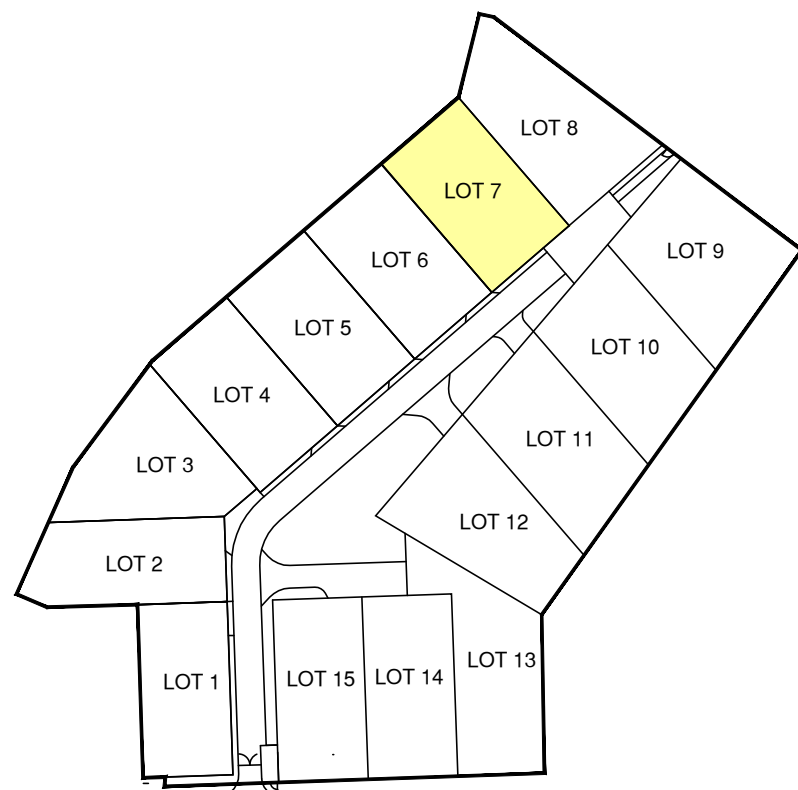


## LOT 7

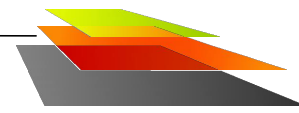
(Permis d'Aménager n°PA 0281342300004)

Terrain cadastré : BH n° .... pour 538m<sup>2</sup>

Surface de plancher maximum : 200m<sup>2</sup>



Rue Henri Barbusse

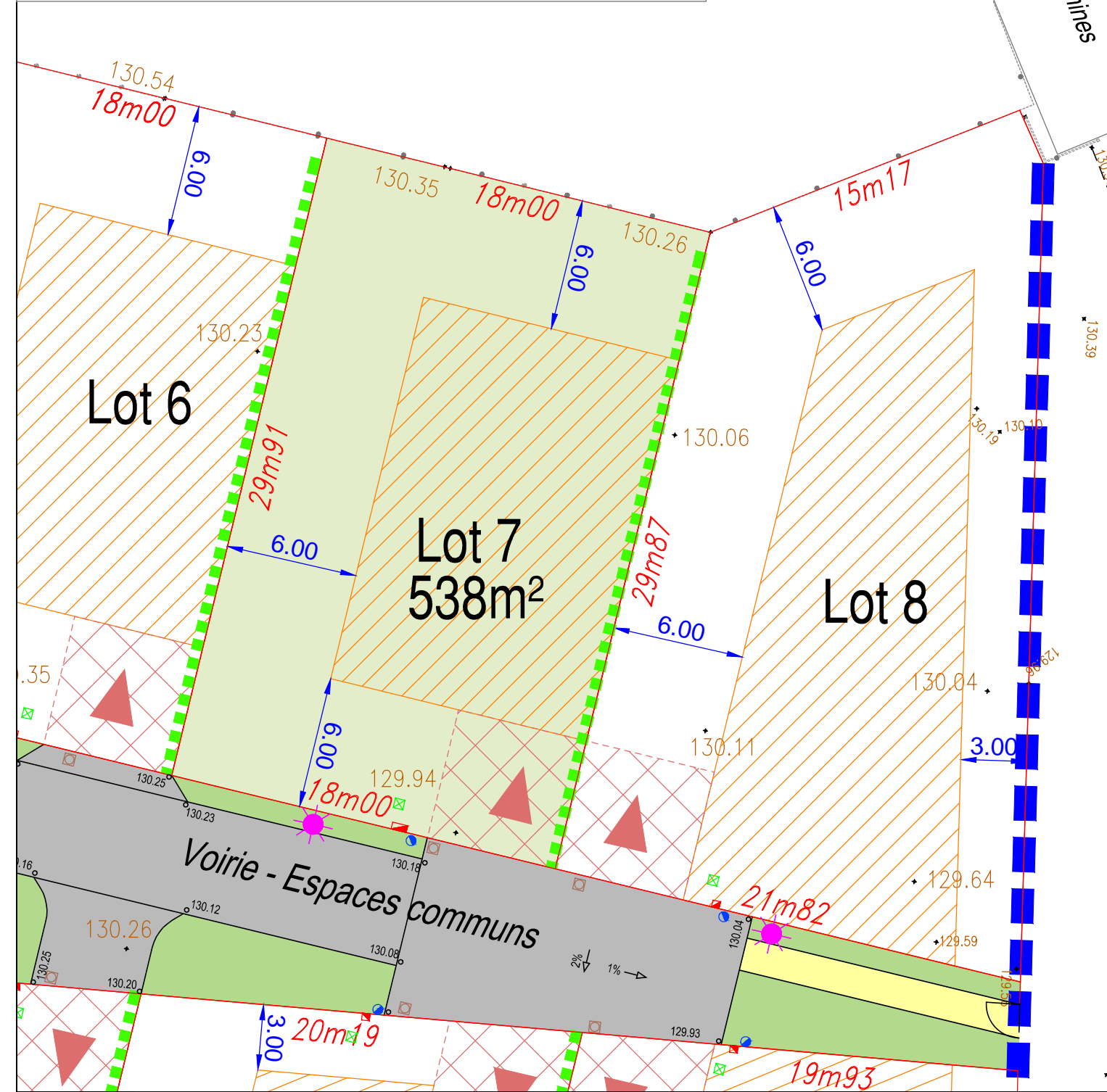
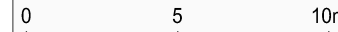


CABINET  
**FORTEAU  
FAISANT**

DREUX  
49, rue Saint-Jean  
28100 DREUX  
T 02 37 46 62 68  
dreux@forteau-faisant.fr

## PLAN DU LOT 7

Echelle : 1/250



### LEGENDE

|                         |   |                                      |                          |
|-------------------------|---|--------------------------------------|--------------------------|
| Borne                   | Lot à bâtir   | 90.79                                | Altitude voirie projetée |
| Piquet                  | Polygone d'implantation de la construction principale et des annexes (hors abris de jardin)   | 4m70                                 | Cote périmétrique        |
| Limite de lot           | Aire de stationnement privative ouverte sur rue ("places de jour" 6m x 6m)                    | Espaces verts                        | Chaussée                 |
| Branchement électrique  | Accès véhicule au lot   | Aire de dépose des ordures ménagères | Sente piétonne           |
| Branchement téléphone   | Limite ayant un gabarit maximal fixé au règlement du lotissement PA10a (V=3m, C=40°, H=9m)    |                                      |                          |
| Branchement eaux usées  | Limite ayant un gabarit maximal fixé au règlement du lotissement PA10a (V=4,50m, C=40°, H=9m) |                                      |                          |
| Branchement eau potable |   |                                      |                          |
| Candélabre              |   |                                      |                          |
| 90.79                   | Altitude terrain naturel (mesurée avant les travaux d'aménagement du lotissement)             |                                      |                          |

Les ouvrages de branchement n'ont pas fait l'objet d'un récolement, leurs positions sont indicatives. Altimétrie: N.G.F. IGN 69. L'aménageur se réserve le droit de modifier les emplacements des ouvrages pour toute raison d'ordre technique. Il est recommandé aux futurs acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique spécifique sur le terrain afin de définir l'adaptation au sol de leur construction (fondations). Il est rappelé que le terrain supportait autrefois des constructions qui ont été démolies. Les eaux pluviales doivent être gérées à la parcelle par l'acquéreur conformément aux dispositions du permis d'aménager.

DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR

Commune de DREUX

Rue Henri Barbusse - LE CLOS DU PARC

LOTISSEMENT REALISE PAR  
SPL GESTION-AMENAGEMENT-CONSTRUCTION

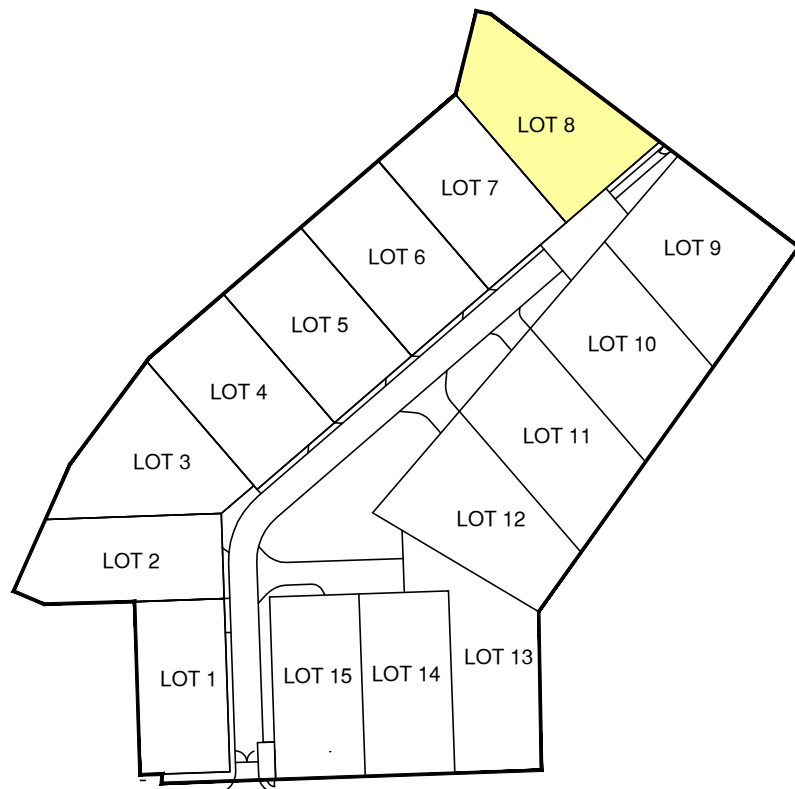


LOT 8

(Permis d'Aménager n°PA 0281342300004)

Terrain cadastré : BH n° .... pour 628m<sup>2</sup>

Surface de plancher maximum : 200m<sup>2</sup>



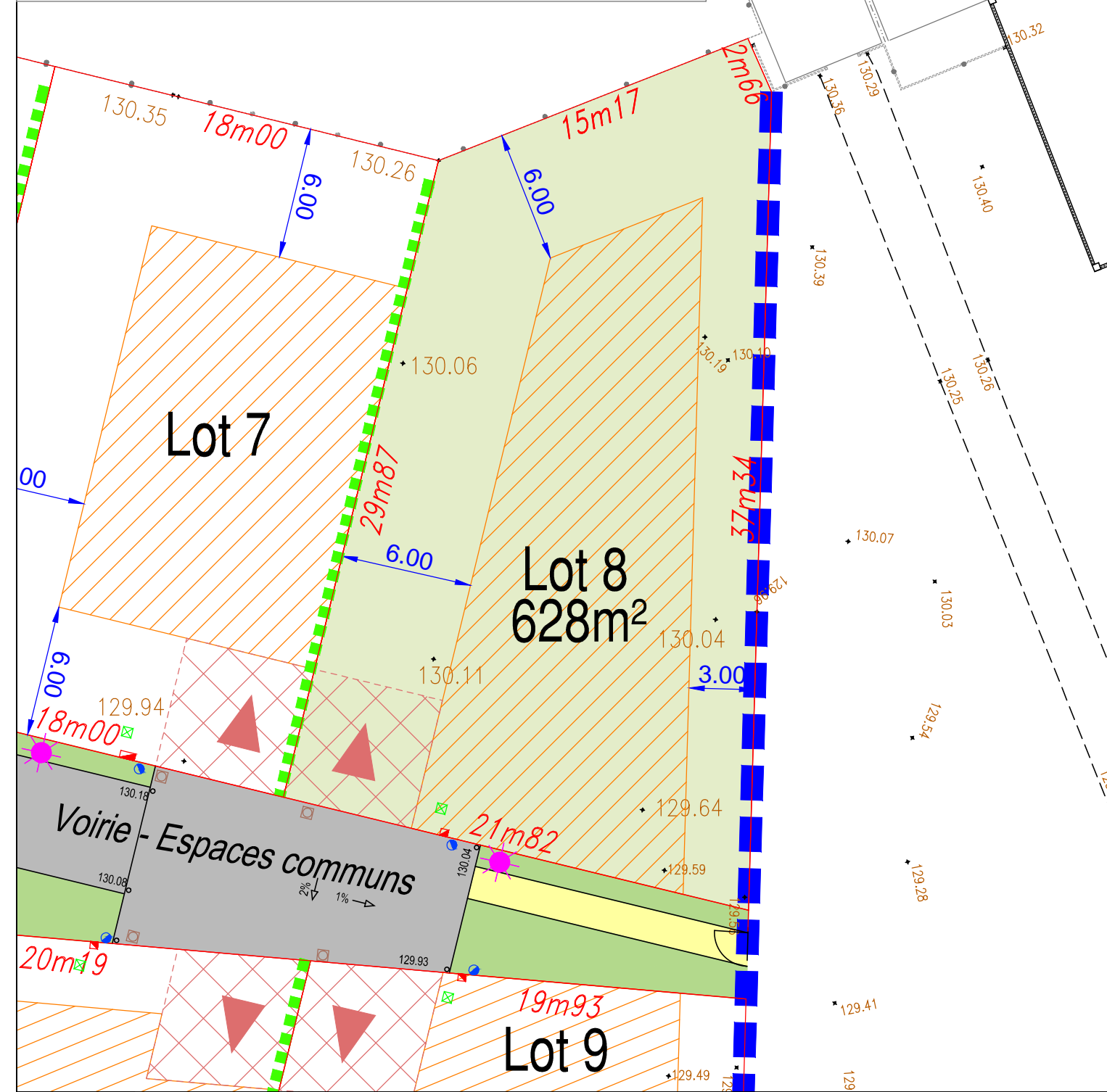
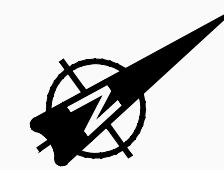
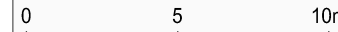
Rue Henri Barbusse



DREUX  
49, rue Saint-Jean  
28100 DREUX  
T 02 37 46 62 68  
dreux@forteau-faisant.fr

PLAN DU LOT 8

Echelle : 1/250



LEGENDE

- Borne
- Piquet
- Limite de lot
- ▬ Branchement électrique
- ⊠ Branchement téléphone
- ⊠ Branchement eaux usées
- ⊠ Branchement eau potable
- \* Candélabre
- 90.79 Altitude terrain naturel (mesurée avant les travaux d'aménagement du lotissement)
- Lot à bâtir
- Polygone d'implantation de la construction principale et des annexes (hors abris de jardin)
- Aire de stationnement privative ouverte sur rue ("places de jour" 6m x 6m)
- ▶ Accès véhicule au lot
- Limite ayant un gabarit maximal fixé au règlement du lotissement PA10a (V=3m, C=40', H=9m)
- Limite ayant un gabarit maximal fixé au règlement du lotissement PA10a (V=4,50m, C=40', H=9m)
- 90.79 Altitude voirie projetée
- 4m70 Cote périmétrique
- Espaces verts
- Chaussée
- Aire de dépose des ordures ménagères
- Sente piétonne

Les ouvrages de branchement n'ont pas fait l'objet d'un récolement, leurs positions sont indicatives. Altimétrie: N.G.F. IGN 69. L'aménageur se réserve le droit de modifier les emplacements des ouvrages pour toute raison d'ordre technique. Il est recommandé aux futurs acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique spécifique sur le terrain afin de définir l'adaptation au sol de leur construction (fondations). Il est rappelé que le terrain supportait autrefois des constructions qui ont été démolies. Les eaux pluviales doivent être gérées à la parcelle par l'acquéreur conformément aux dispositions du permis d'aménager.



DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR

Commune de DREUX

Rue Henri Barbusse - LE CLOS DU PARC

LOTISSEMENT REALISE PAR  
SPL GESTION-AMENAGEMENT-CONSTRUCTION

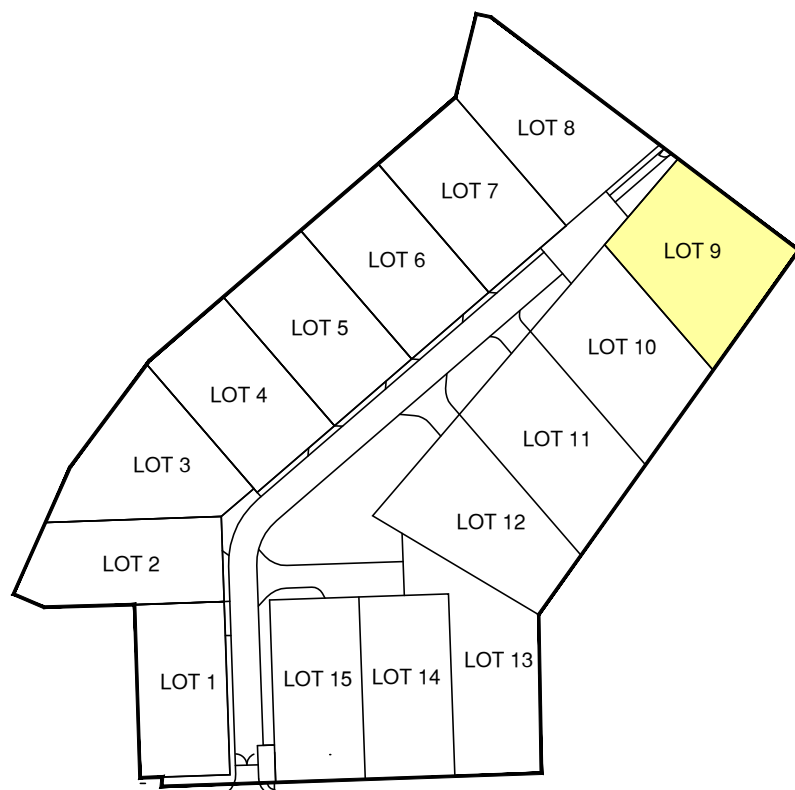


## LOT 9

(Permis d'Aménager n°PA 0281342300004)

Terrain cadastré : BH n° .... pour 636m<sup>2</sup>

Surface de plancher maximum : 200m<sup>2</sup>



Rue Henri Barbusse

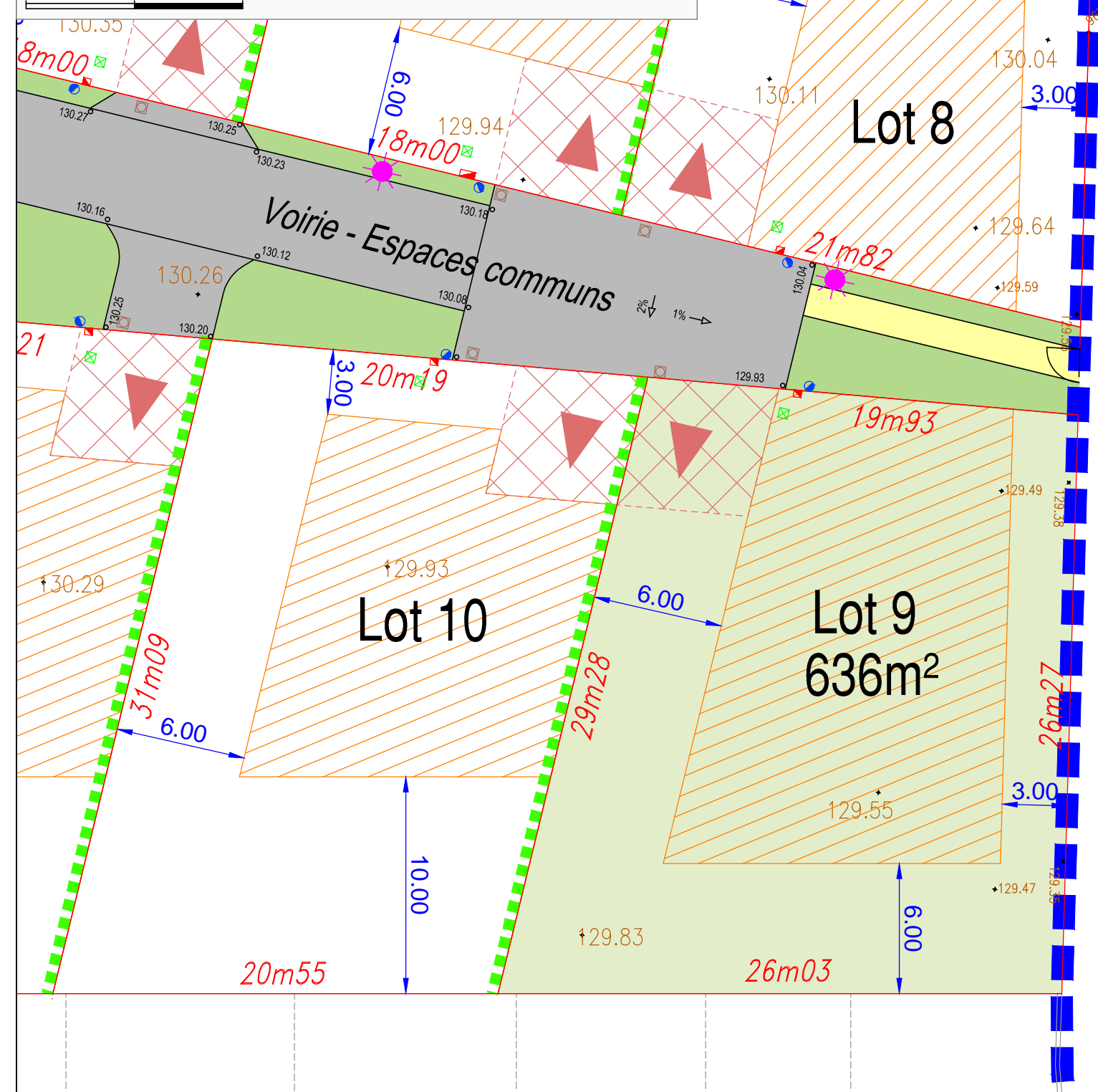
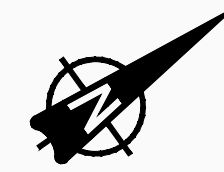


DREUX  
49, rue Saint-Jean  
28100 DREUX  
T 02 37 46 62 68  
dreux@forteau-faisant.fr

## PLAN DU LOT 9

Echelle : 1/250

0 5 10m



### LEGENDE

|                         |   |                                     |                          |
|-------------------------|---|-------------------------------------|--------------------------|
| Borne                   | Lot à bâtir   | 90.79                               | Altitude voirie projetée |
| Piquet                  | Polygone d'implantation de la construction principale et des annexes (hors abris de jardin)   | 4m70                                | Cote périmétrique        |
| Limite de lot           | Aire de stationnement privative ouverte sur rue ("places de jour" 6m x 6m)                    | Espaces verts                       | Chaussée                 |
| Branchement électrique  | Accès véhicule au lot   | Aire de dépôt des ordures ménagères | Sente piétonne           |
| Branchement téléphone   | Limite ayant un gabarit maximal fixé au règlement du lotissement PA10a (V=3m, C=40°, H=9m)    |                                     |                          |
| Branchement eaux usées  | Limite ayant un gabarit maximal fixé au règlement du lotissement PA10a (V=4,50m, C=40°, H=9m) |                                     |                          |
| Branchement eau potable |   |                                     |                          |
| Candélabre              |   |                                     |                          |
| 90.79                   | Altitude terrain naturel (mesurée avant les travaux d'aménagement du lotissement)             |                                     |                          |

Les ouvrages de branchement n'ont pas fait l'objet d'un récolement, leurs positions sont indicatives. Altimétrie: N.G.F. IGN 69. L'aménageur se réserve le droit de modifier les emplacements des ouvrages pour toute raison d'ordre technique. Il est recommandé aux futurs acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique spécifique sur le terrain afin de définir l'adaptation au sol de leur construction (fondations). Il est rappelé que le terrain supportait autrefois des constructions qui ont été démolies. Les eaux pluviales doivent être gérées à la parcelle par l'acquéreur conformément aux dispositions du permis d'aménager.

DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR

Commune de DREUX

Rue Henri Barbusse - LE CLOS DU PARC

LOTISSEMENT REALISE PAR  
SPL GESTION-AMENAGEMENT-CONSTRUCTION

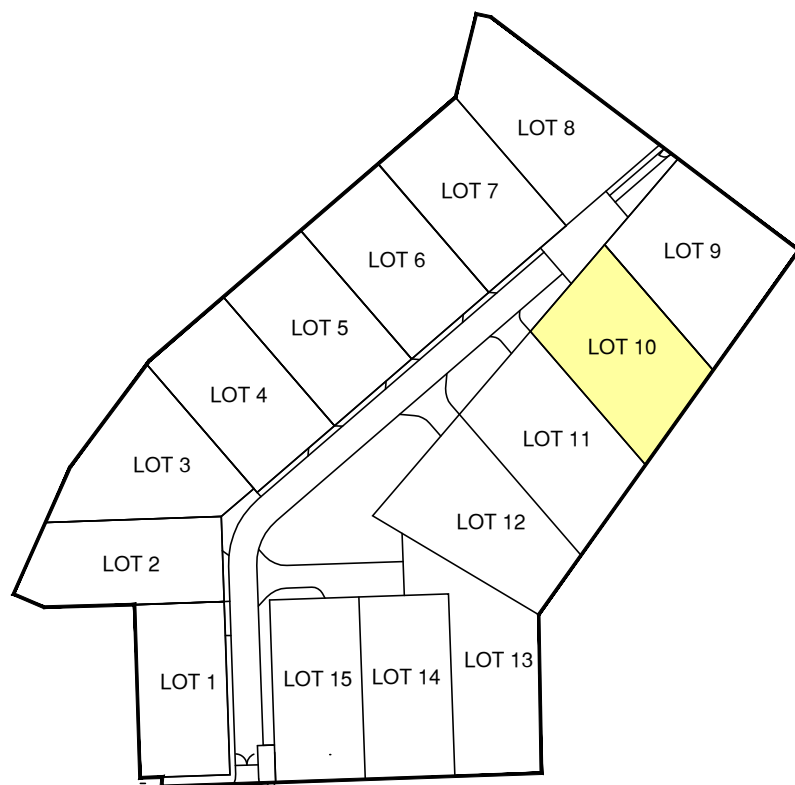


# LOT 10

(Permis d'Aménager n°PA 0281342300004)

Terrain cadastré : BH n° .... pour 603m<sup>2</sup>

Surface de plancher maximum : 200m<sup>2</sup>



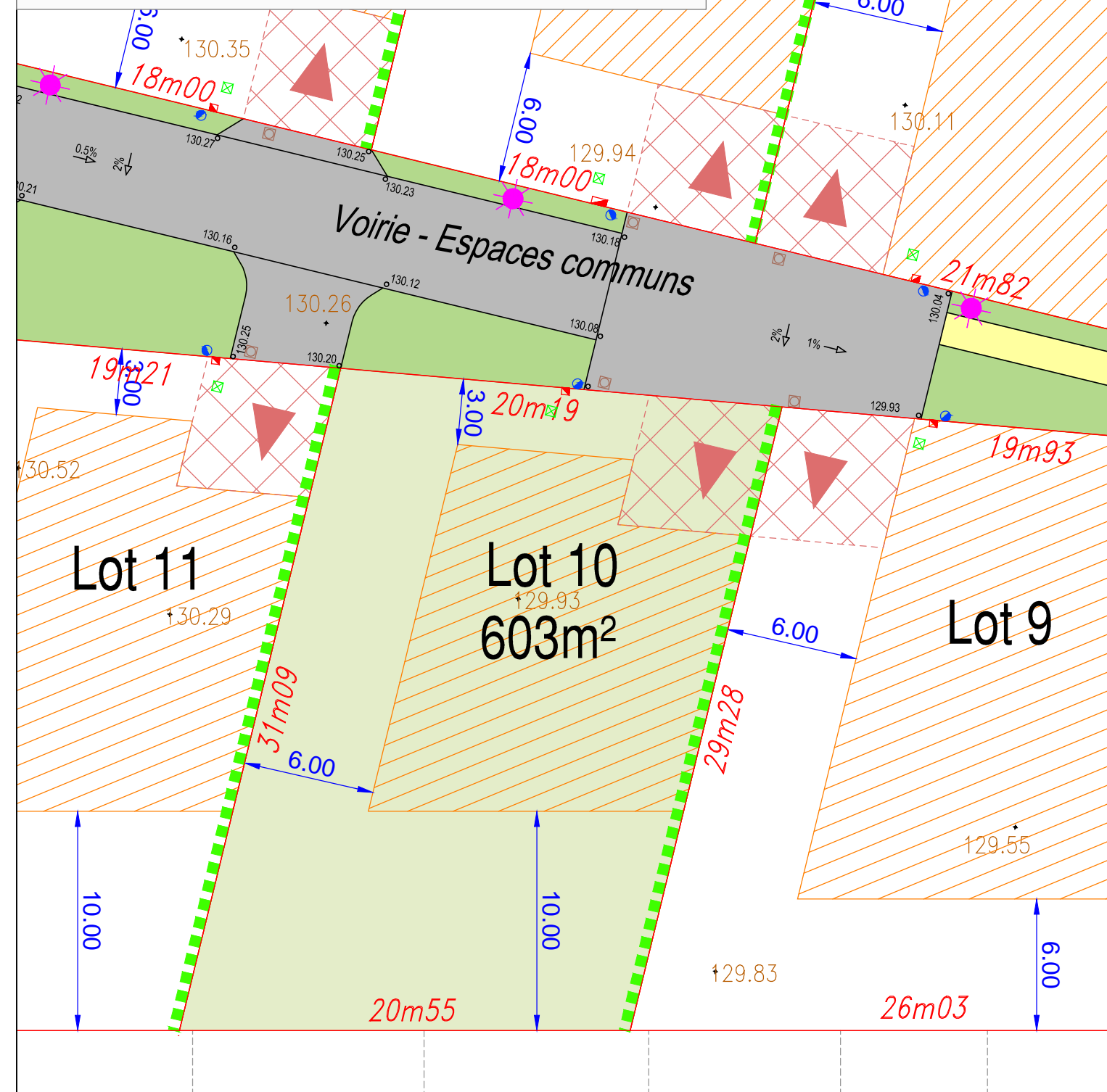
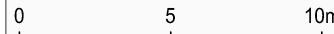
Rue Henri Barbusse



DREUX  
49, rue Saint-Jean  
28100 DREUX  
T 02 37 46 62 68  
dreux@forteau-faisant.fr

# PLAN DU LOT 10

Echelle : 1/250



### LEGENDE

- Borne
- Piquet
- Limite de lot
- Branchement électrique
- Branchement téléphone
- Branchement eaux usées
- Branchement eau potable
- Candélabre
- Altitude terrain naturel (mesurée avant les travaux d'aménagement du lotissement)
- Lot à bâtir
- Polygone d'implantation de la construction principale et des annexes (hors abris de jardin)
- Aire de stationnement privative ouverte sur rue ("places de jour" 6m x 6m)
- Accès véhicule au lot
- Limite ayant un gabarit maximal fixé au règlement du lotissement PA10a (V=3m, C=40°, H=9m)
- Limite ayant un gabarit maximal fixé au règlement du lotissement PA10a (V=4,50m, C=40°, H=9m)
- Altitude voirie projetée
- Cote périmétrique
- Espaces verts
- Chaussée
- Aire de dépose des ordures ménagères
- Sente piétonne

Les ouvrages de branchement n'ont pas fait l'objet d'un récolement, leurs positions sont indicatives. Altimétrie: N.G.F. IGN 69. L'aménageur se réserve le droit de modifier les emplacements des ouvrages pour toute raison d'ordre technique. Il est recommandé aux futurs acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique spécifique sur le terrain afin de définir l'adaptation au sol de leur construction (fondations). Il est rappelé que le terrain supportait autrefois des constructions qui ont été démolies. Les eaux pluviales doivent être gérées à la parcelle par l'acquéreur conformément aux dispositions du permis d'aménager.

DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR

Commune de DREUX

Rue Henri Barbusse - LE CLOS DU PARC

LOTISSEMENT REALISE PAR  
SPL GESTION-AMENAGEMENT-CONSTRUCTION

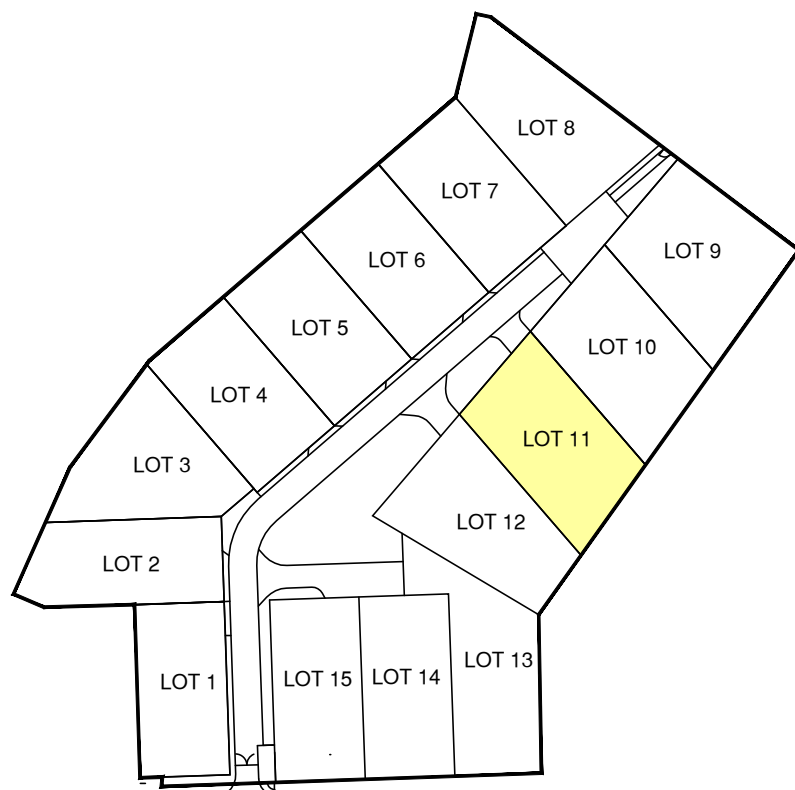


# LOT 11

(Permis d'Aménager n°PA 0281342300004)

Terrain cadastré : BH n° .... pour 607m<sup>2</sup>

Surface de plancher maximum : 200m<sup>2</sup>



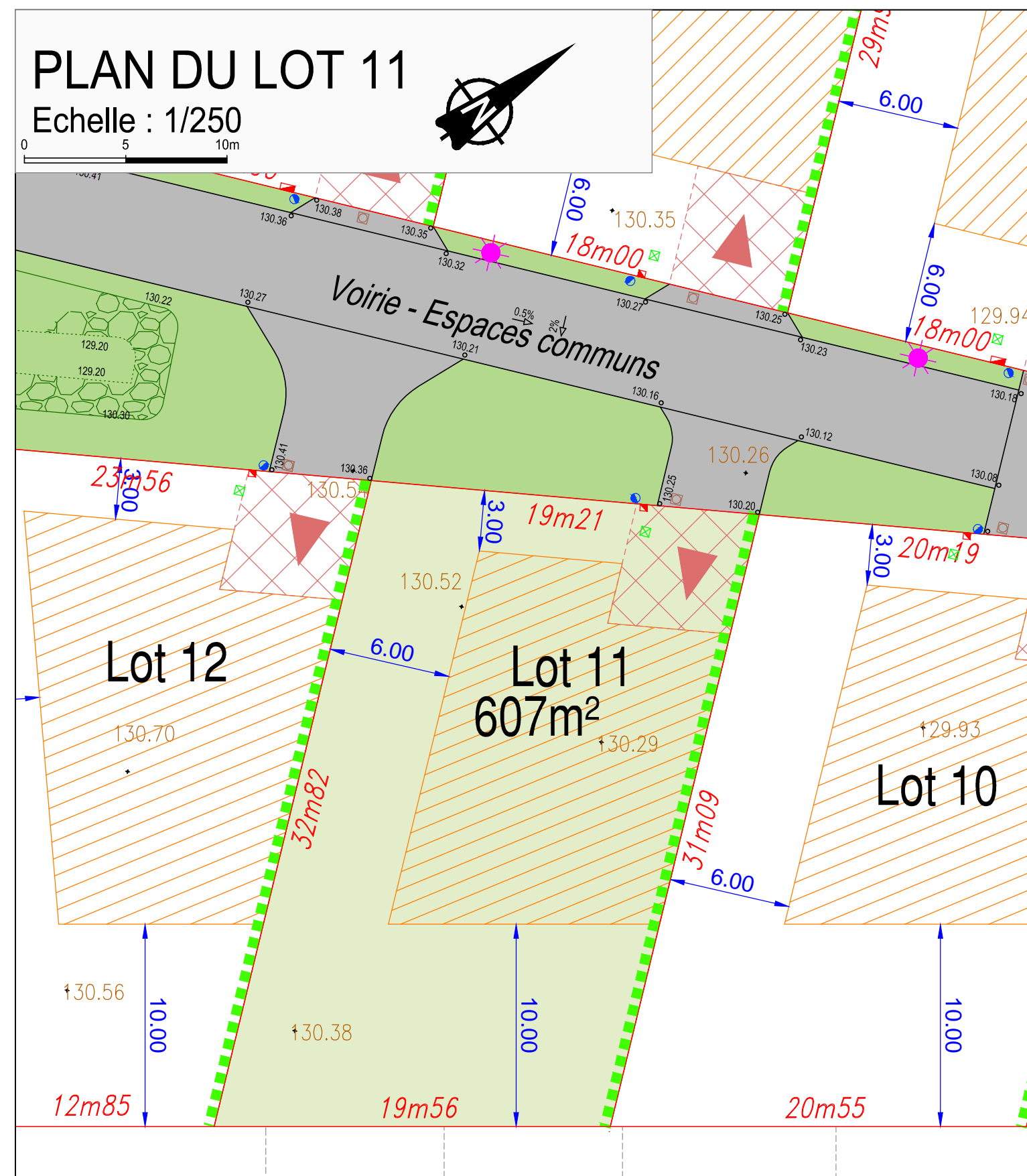
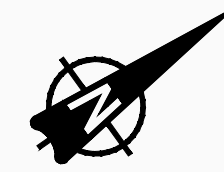
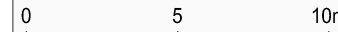
Rue Henri Barbusse



DREUX  
49, rue Saint-Jean  
28100 DREUX  
T 02 37 46 62 68  
dreux@forteau-faisant.fr

# PLAN DU LOT 11

Echelle : 1/250



## LEGENDE

|                         |   |                                      |                          |
|-------------------------|---|--------------------------------------|--------------------------|
| Borne                   | Lot à bâtir   | 90.79                                | Altitude voirie projetée |
| Piquet                  | Polygone d'implantation de la construction principale et des annexes (hors abris de jardin)   | 4m70                                 | Cote périmétrique        |
| Limite de lot           | Aire de stationnement privative ouverte sur rue ("places de jour" 6m x 6m)                    | Espaces verts                        | Chaussée                 |
| Branchement électrique  | Accès véhicule au lot   | Aire de dépose des ordures ménagères | Sente piétonne           |
| Branchement téléphone   | Limite ayant un gabarit maximal fixé au règlement du lotissement PA10a (V=3m, C=40', H=9m)    |                                      |                          |
| Branchement eaux usées  | Limite ayant un gabarit maximal fixé au règlement du lotissement PA10a (V=4,50m, C=40', H=9m) |                                      |                          |
| Branchement eau potable |   |                                      |                          |
| Candélabre              |   |                                      |                          |
| 90.79                   | Altitude terrain naturel (mesurée avant les travaux d'aménagement du lotissement)             |                                      |                          |

Les ouvrages de branchement n'ont pas fait l'objet d'un récolement, leurs positions sont indicatives. Altimétrie: N.G.F. IGN 69. L'aménageur se réserve le droit de modifier les emplacements des ouvrages pour toute raison d'ordre technique. Il est recommandé aux futurs acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique spécifique sur le terrain afin de définir l'adaptation au sol de leur construction (fondations). Il est rappelé que le terrain supportait autrefois des constructions qui ont été démolies. Les eaux pluviales doivent être gérées à la parcelle par l'acquéreur conformément aux dispositions du permis d'aménager.

DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR

Commune de DREUX

Rue Henri Barbusse - LE CLOS DU PARC

LOTISSEMENT REALISE PAR  
SPL GESTION-AMENAGEMENT-CONSTRUCTION

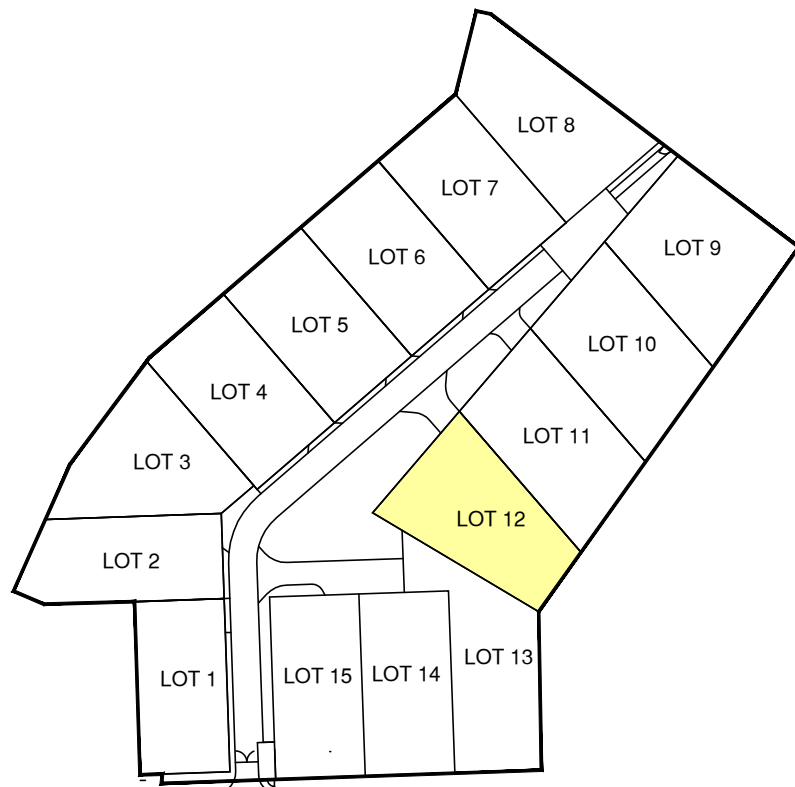


# LOT 12

(Permis d'Aménager n°PA 0281342300004)

Terrain cadastré : BH n° .... pour 600m<sup>2</sup>

Surface de plancher maximum : 200m<sup>2</sup>



Rue Henri Barbusse

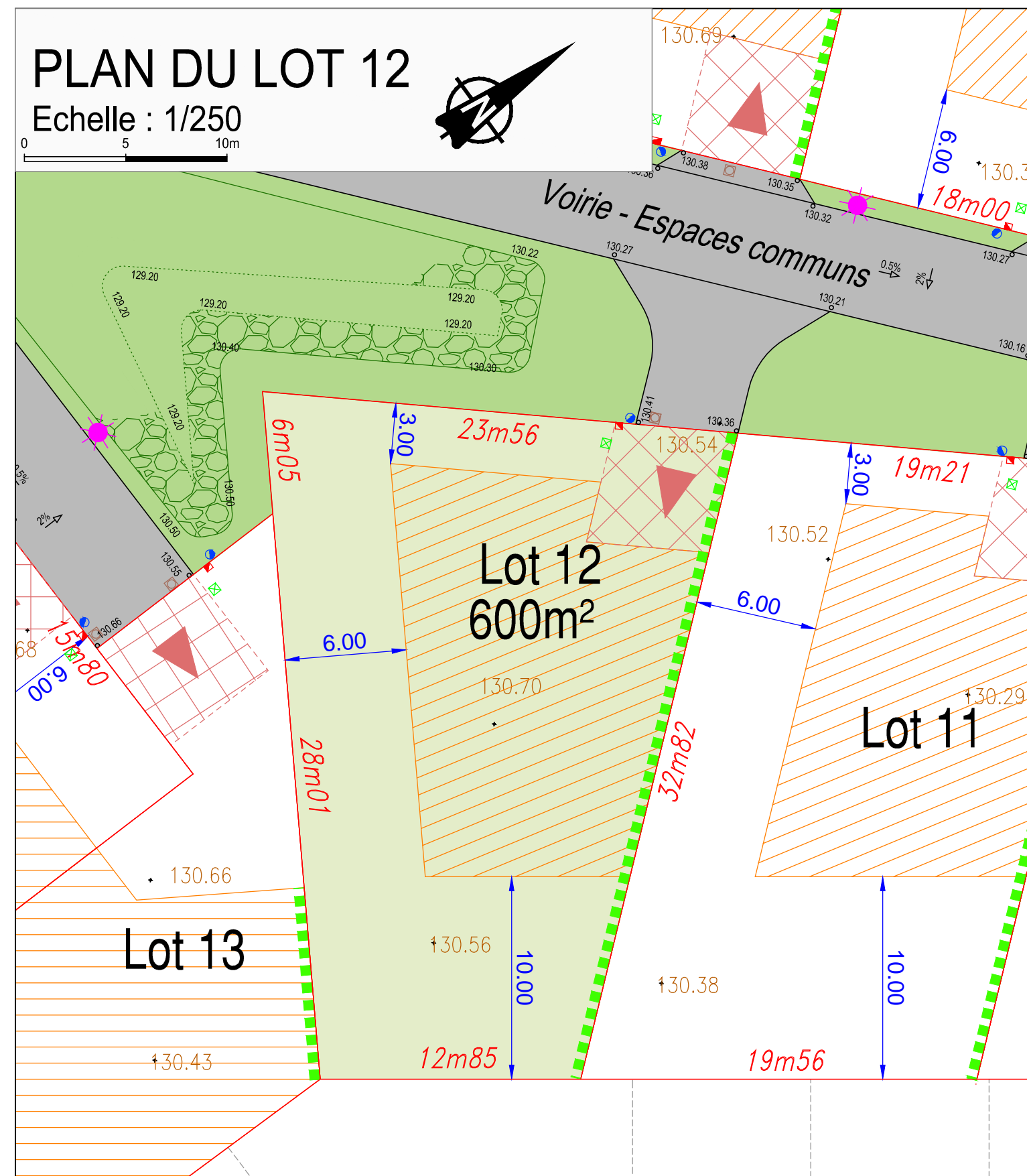


DREUX  
49, rue Saint-Jean  
28100 DREUX  
T 02 37 46 62 68  
dreux@forteau-faisant.fr

# PLAN DU LOT 12

Echelle : 1/250

0 5 10m



## LEGENDE

|   |   |                                      |
|---|---|--------------------------------------|
| Borne   | Lot à bâtir   | 90.79 Altitude voirie projetée       |
| Piquet  | Polygone d'implantation de la construction principale et des annexes (hors abris de jardin)   | 4m70 Cote périmétrique               |
| Limite de lot   | Aire de stationnement privative ouverte sur rue ("places de jour" 6m x 6m)                    | Espaces verts                        |
| Branchement électrique  | Accès véhicule au lot   | Chaussée                             |
| Branchement téléphone   | Limite ayant un gabarit maximal fixé au règlement du lotissement PA10a (V=3m, C=40°, H=9m)    | Aire de dépose des ordures ménagères |
| Branchement eaux usées  | Limite ayant un gabarit maximal fixé au règlement du lotissement PA10a (V=4,50m, C=40°, H=9m) | Sente piétonne                       |
| Branchement eau potable   |   |                                      |
| Candélabre  |   |                                      |
| 90.79 Altitude terrain naturel (mesurée avant les travaux d'aménagement du lotissement) |   |                                      |

Les ouvrages de branchement n'ont pas fait l'objet d'un récolement, leurs positions sont indicatives. Altimétrie : N.G.F. IGN 69. L'aménageur se réserve le droit de modifier les emplacements des ouvrages pour toute raison d'ordre technique. Il est recommandé aux futurs acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique spécifique sur le terrain afin de définir l'adaptation au sol de leur construction (fondations). Il est rappelé que le terrain supportait autrefois des constructions qui ont été démolies. Les eaux pluviales doivent être gérées à la parcelle par l'acquéreur conformément aux dispositions du permis d'aménager.

DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR

Commune de DREUX

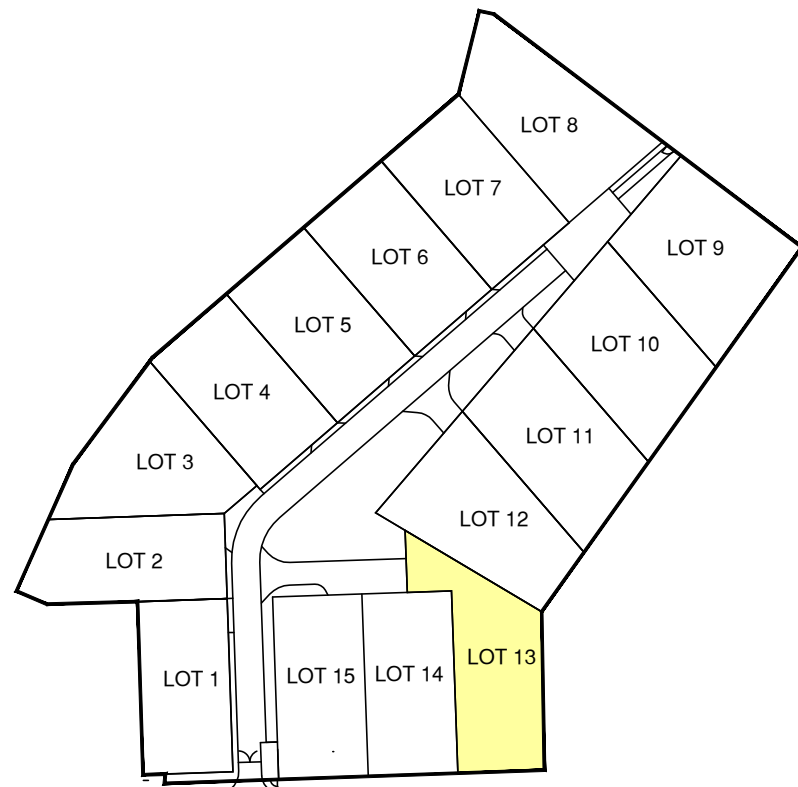
Rue Henri Barbusse - LE CLOS DU PARC

LOTISSEMENT REALISE PAR  
SPL GESTION-AMENAGEMENT-CONSTRUCTION



# LOT 13

(Permis d'Aménager n°PA 0281342300004)  
Terrain cadastré : BH n° .... pour 580m<sup>2</sup>  
Surface de plancher maximum : 200m<sup>2</sup>



Rue Henri Barbusse

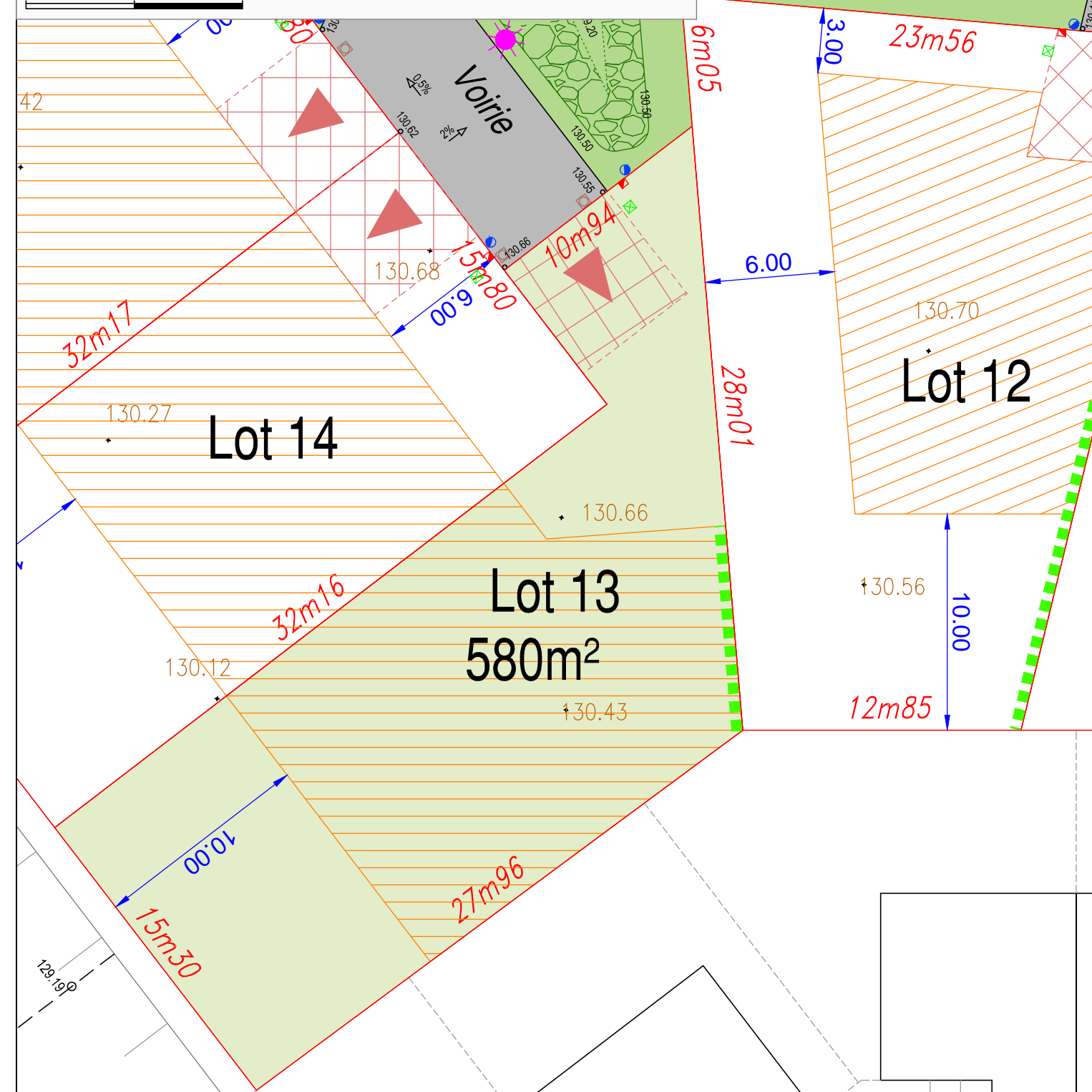


DREUX  
49, rue Saint-Jean  
28100 DREUX  
T 02 37 46 62 68  
dreux@forteau-faisant.fr

# PLAN DU LOT 13

Echelle : 1/250

0 5 10m



## LEGENDE

- |   |   |                                      |
|---|---|--------------------------------------|
| Borne   | Lot à bâtir   | 90.79 Altitude voirie projetée       |
| Piquet  | Polygone d'implantation de la construction principale et des annexes (hors abris de jardin)   | 4m70 Cote périmétrique               |
| Limite de lot   | Aire de stationnement privative ouverte sur rue ("places de jour" 6m x 6m)                    | Espaces verts                        |
| Branchement électrique  | Accès véhicule au lot   | Chaussée                             |
| Branchement téléphone   | Limite ayant un gabarit maximal fixé au règlement du lotissement PA10a (V=3m, C=40', H=9m)    | Aire de dépose des ordures ménagères |
| Branchement eaux usées  | Limite ayant un gabarit maximal fixé au règlement du lotissement PA10a (V=4,50m, C=40', H=9m) | Sente piétonne                       |
| Branchement eau potable   |   |                                      |
| Candélabre  |   |                                      |
| 90.79 Altitude terrain naturel (mesurée avant les travaux d'aménagement du lotissement) |   |                                      |

Les ouvrages de branchement n'ont pas fait l'objet d'un récolement, leurs positions sont indicatives. Altimétrie: N.G.F. IGN 69. L'aménageur se réserve le droit de modifier les emplacements des ouvrages pour toute raison d'ordre technique. Il est recommandé aux futurs acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique spécifique sur le terrain afin de définir l'adaptation au sol de leur construction (fondations). Il est rappelé que le terrain supportait autrefois des constructions qui ont été démolies. Les eaux pluviales doivent être gérées à la parcelle par l'acquéreur conformément aux dispositions du permis d'aménager.

DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR

Commune de DREUX

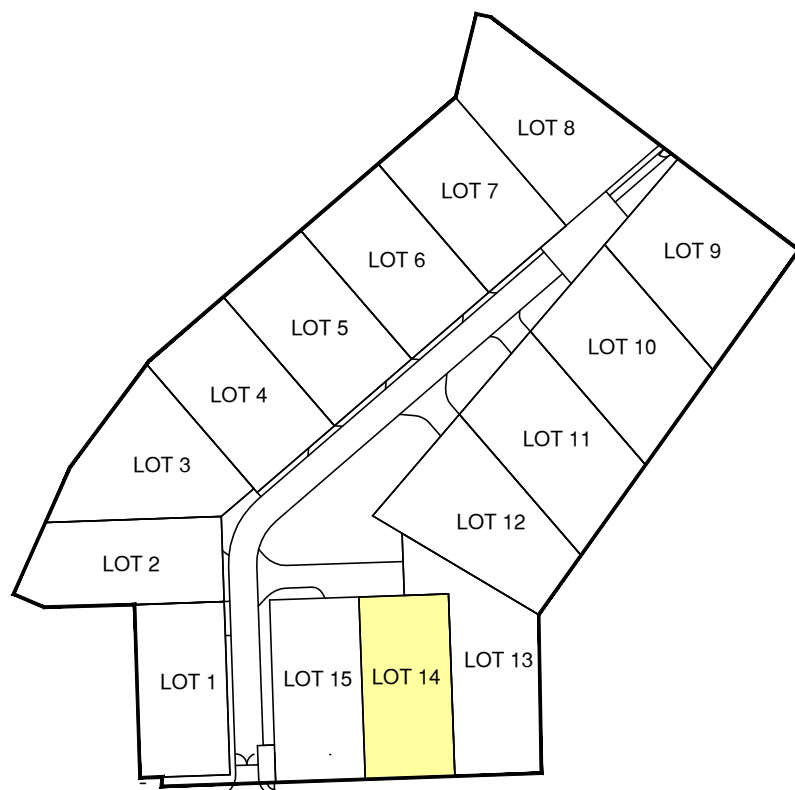
Rue Henri Barbusse - LE CLOS DU PARC

LOTISSEMENT REALISE PAR  
SPL GESTION-AMENAGEMENT-CONSTRUCTION



# LOT 14

(Permis d'Aménager n°PA 0281342300004)  
Terrain cadastré : BH n° .... pour 508m<sup>2</sup>  
Surface de plancher maximum : 200m<sup>2</sup>



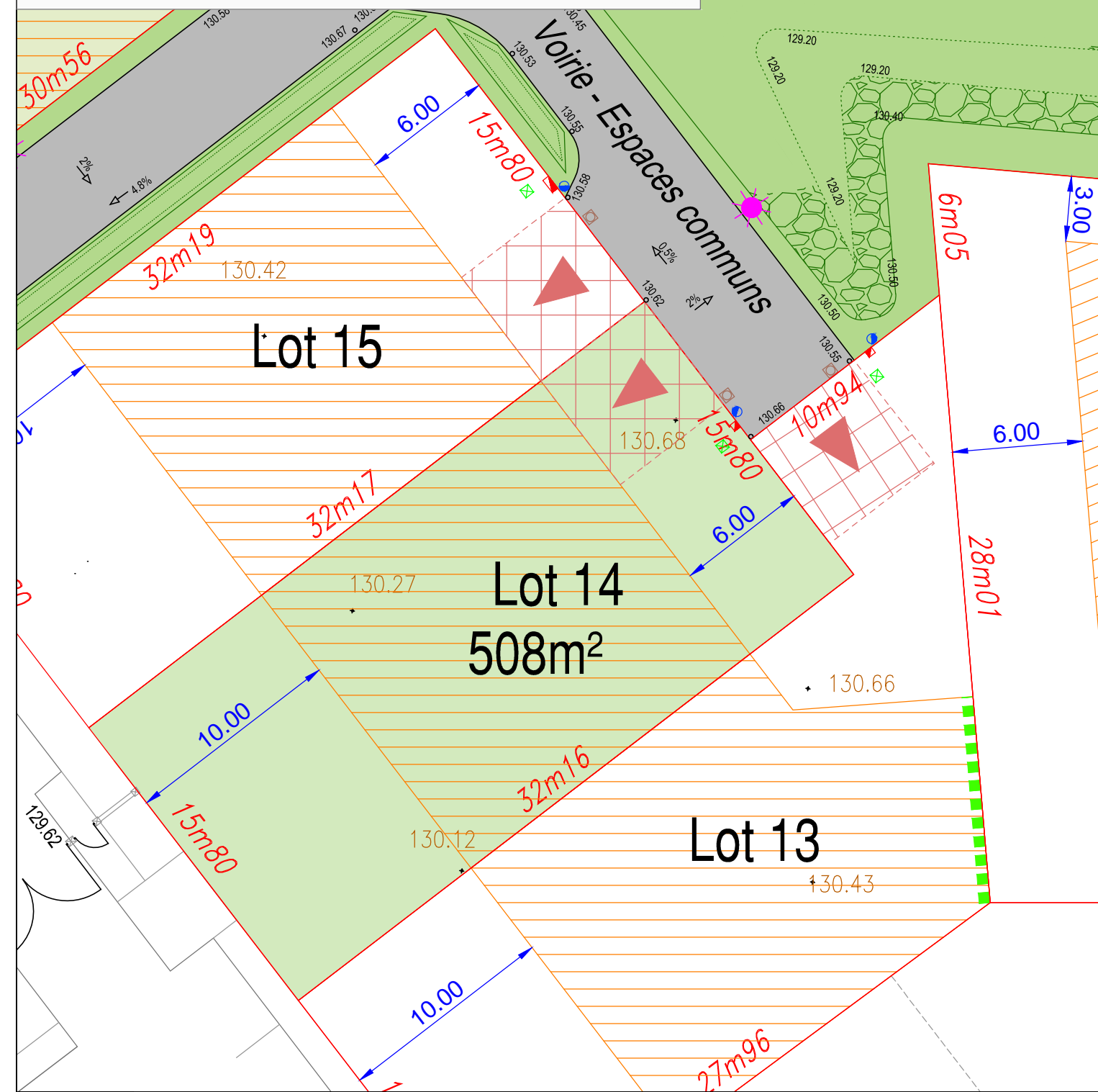
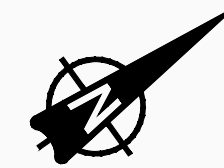
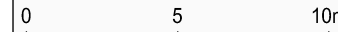
Rue Henri Barbusse



DREUX  
49, rue Saint-Jean  
28100 DREUX  
T 02 37 46 62 68  
dreux@forteau-faisant.fr

# PLAN DU LOT 14

Echelle : 1/250



### LEGENDE

- |   |   |  |
|---|---|--|
| ● Borne   | Lot à bâtir   | 90.79 Altitude voirie projetée         |
| ● Piquet  | Polygone d'implantation de la construction principale et des annexes (hors abris de jardin)     | 4m70 Cote périmétrique                 |
| — Limite de lot   | Aire de stationnement privative ouverte sur rue ("places de jour" 6m x 6m)                      | ■ Espaces verts                        |
| ■ Branchement électrique  | ▲ Accès véhicule au lot   | ■ Chaussée                             |
| ■ Branchement téléphone   | ■ Limite ayant un gabarit maximal fixé au règlement du lotissement PA10a (V=3m, C=40', H=9m)    | ■ Aire de dépose des ordures ménagères |
| ■ Branchement eaux usées  | ■ Limite ayant un gabarit maximal fixé au règlement du lotissement PA10a (V=4,50m, C=40', H=9m) | ■ Sente piétonne                       |
| ● Branchement eau potable   |   |  |
| ★ Candélabre  |   |  |
| 90.79 Altitude terrain naturel (mesurée avant les travaux d'aménagement du lotissement) |   |  |

Les ouvrages de branchement n'ont pas fait l'objet d'un récolement, leurs positions sont indicatives. Altimétrie: N.G.F. IGN 69. L'aménageur se réserve le droit de modifier les emplacements des ouvrages pour toute raison d'ordre technique. Il est recommandé aux futurs acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique spécifique sur le terrain afin de définir l'adaptation au sol de leur construction (fondations). Il est rappelé que le terrain supportait autrefois des constructions qui ont été démolies. Les eaux pluviales doivent être gérées à la parcelle par l'acquéreur conformément aux dispositions du permis d'aménager.

DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR

Commune de DREUX

Rue Henri Barbusse - LE CLOS DU PARC

LOTISSEMENT REALISE PAR  
SPL GESTION-AMENAGEMENT-CONSTRUCTION

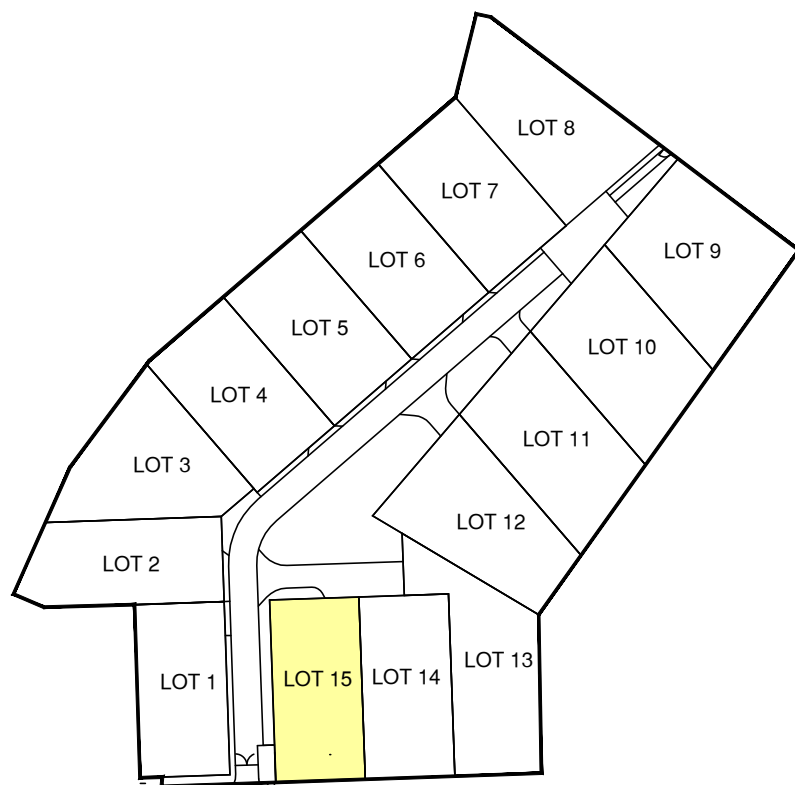


# LOT 15

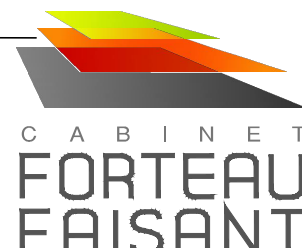
(Permis d'Aménager n°PA 0281342300004)

Terrain cadastré : BH n° .... pour 508m<sup>2</sup>

Surface de plancher maximum : 200m<sup>2</sup>



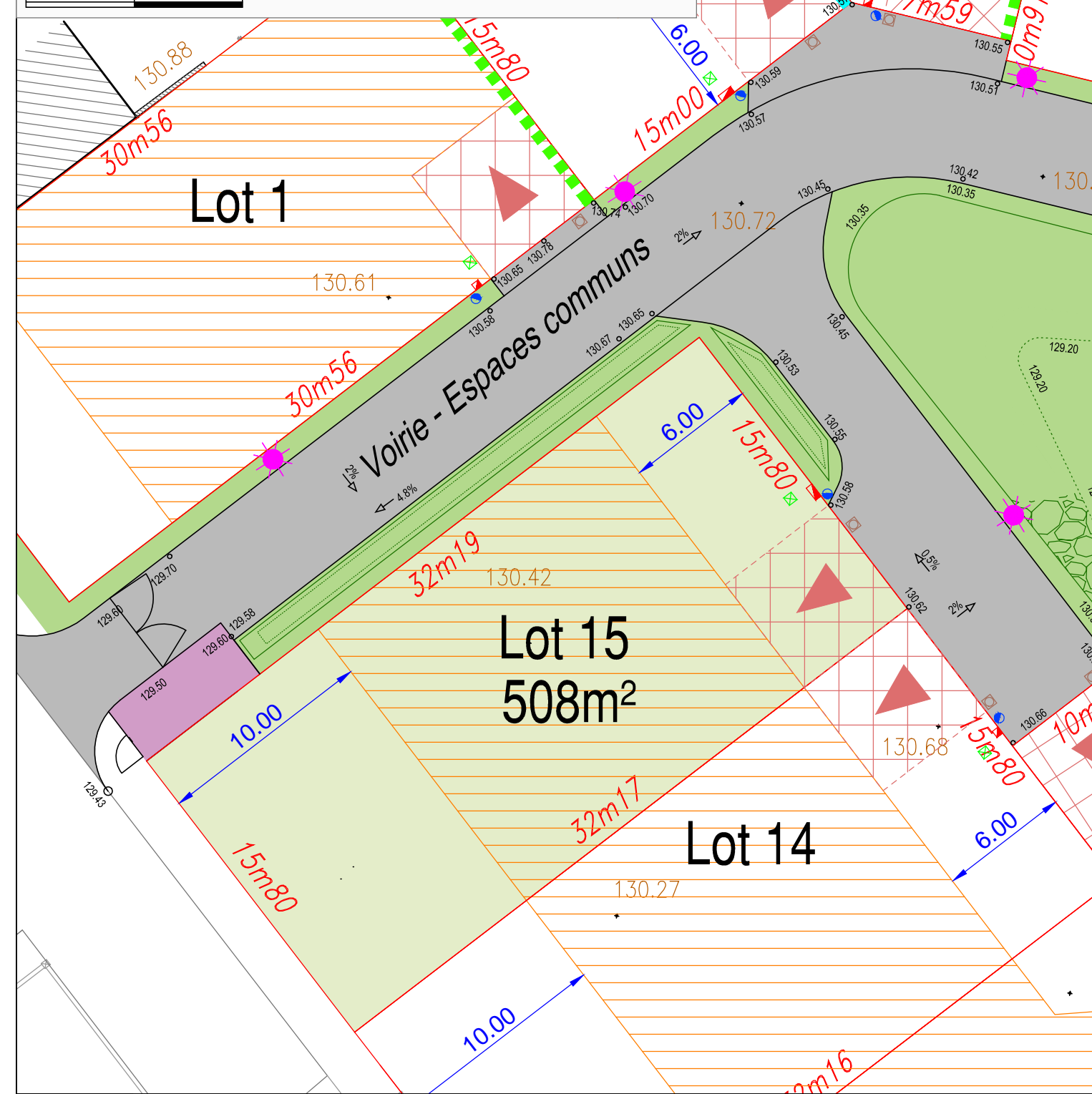
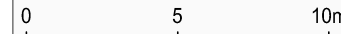
Rue Henri Barbusse



DREUX  
49, rue Saint-Jean  
28100 DREUX  
T 02 37 46 62 68  
dreux@forteau-faisant.fr

# PLAN DU LOT 15

Echelle : 1/250



### LEGENDE

- |                         |   |                                      |                          |
|-------------------------|---|--------------------------------------|--------------------------|
| Borne                   | Lot à bâtir   | 90.79                                | Altitude voirie projetée |
| Piquet                  | Polygone d'implantation de la construction principale et des annexes (hors abris de jardin)   | 4m70                                 | Cote périmétrique        |
| Limite de lot           | Aire de stationnement privative ouverte sur rue ("places de jour" 6m x 6m)                    | Espaces verts                        | Chaussée                 |
| Branchement électrique  | Accès véhicule au lot   | Aire de dépose des ordures ménagères | Sente piétonne           |
| Branchement téléphone   | Limite ayant un gabarit maximal fixé au règlement du lotissement PA10a (V=3m, C=40', H=9m)    |                                      |                          |
| Branchement eaux usées  | Limite ayant un gabarit maximal fixé au règlement du lotissement PA10a (V=4,50m, C=40', H=9m) |                                      |                          |
| Branchement eau potable |   |                                      |                          |
| Candélabre              |   |                                      |                          |
| 90.79                   | Altitude terrain naturel (mesurée avant les travaux d'aménagement du lotissement)             |                                      |                          |

Les ouvrages de branchement n'ont pas fait l'objet d'un récolement, leurs positions sont indicatives. Altimétrie: N.G.F. IGN 69. L'aménageur se réserve le droit de modifier les emplacements des ouvrages pour toute raison d'ordre technique. Il est recommandé aux futurs acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique spécifique sur le terrain afin de définir l'adaptation au sol de leur construction (fondations). Il est rappelé que le terrain supportait autrefois des constructions qui ont été démolies. Les eaux pluviales doivent être gérées à la parcelle par l'acquéreur conformément aux dispositions du permis d'aménager.